

Abu fil des ans



XXe siècle
Bellechasse
Yvan De Blois et Claude Lachance



Le Château des Roches
L'histoire de Bellechasse
Les fermiers
L'Unité La Belle-Ferrière



Le Agne Marquis de LaSalle-Charbon
Le au d'été de Bellechasse
Le la Bellechasse de Bellechasse



Manoirs de Bellechasse



Cercle de fermières



Les conteurs Fradette



Quelques bribes de l'histoire politique des comtés de Bellechasse et Dorchester au XXe siècle
par Yvan De Blois et Claude Lachance

Numero 100



Abu fil des ans



Abu fil des ans



Abu fil des ans

Vol. 27 - n°1 - Hiver 2015 7\$

4
15
42



Conseil d'administration

président: Jean-Pierre Lamonde lamondej@globetrotter.net	418 887-3761
vice-président: Pierre Prévost pierre.prevost@globetrotter.net	418 882-3528
trésorière: Gisèle Lamonde gisele.lamonde@globetrotter.net	418 887-3761
secrétaire: Michel Tardif michel.tardif@rocketmail.com	418 882-2402
Lise Fleury-Gosselin lise.fleury@globetrotter.net	418 887- 4087
Paul St-Arnaud paulst-arnaud4@gmail.com	418 884-4128
Yvan De Blois ydeblois@globetrotter.net	418 883-3056
Robert Tessier tessierrobert@videotron.ca	418 804-0626
Claude Gignac claudegignac@hotmail.ca	418 789-2990

Membres d'honneur

0006	André Beaudoin
0008	Claude Lachance
0016	Fernand Breton
0019	Benoît Lacroix
0038	Claudette Breton
0162	Charles-Henri Bélanger
0131	Conrad Paré Pierre Lefebvre

Territoire

Armagh, Beaumont, Buckland, Honfleur, La Durantaye, Saint-Anselme, Saint-Charles, Sainte-Claire, Saint-Damien, Saint-Gervais, Saint-Henri, Saint-Lazare, Saint-Léon-de-Standon, Saint-Malachie, Saint-Michel, Saint-Nazaire, Saint-Nérée, Saint-Philémon, Saint-Raphaël, Saint-Vallier.

Responsable de la publication: Société historique de Bellechasse

Rédacteur en Chef: Jean-Claude Tardif (jc.tardif@videotron.ca)

Équipe éditoriale: Pierre Prévost, Claude Gignac, Jean-Pierre Lamonde, Yvan De Blois et Michel Tardif.

Inscription et renouvellement: Lise Gosselin

Révision des textes: Louise MacDonald

Graphisme: Julien Fontaine - julien.fontaine278@gmail.com

Cotisation annuelle: 25 \$

Adresse postale: 8, avenue Commerciale, Saint-Charles, GOR 2T0

Courriel: redaction@shbellechasse.com

Site Web: www.shbellechasse.com

Dépôt légal:

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006
ISSN D381 079

Les textes publiés dans cette revue sont la responsabilité de leurs auteurs.

Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

La rédaction se réserve le droit d'adapter les textes pour leur publication. Sauf exception, Au fil des ans est publié quatre fois l'an.

La Société historique de Bellechasse, incorporée en 1985, est membre de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec.

Présentation

Vous avez en main la 100^e parution du bulletin *Au fil des ans*. 25 ans déjà. Nous en sommes fiers. C'est le fleuron de notre société. Et on ne va pas s'arrêter là. Les prochains mois vous réservent des surprises. Nos collaborateurs sont à leurs pupitres pour vous livrer des textes originaux, différents, instructifs. Nous avons tous un devoir de mémoire. Vous êtes notre source d'inspiration et nous voulons que vous vous fassiez un plaisir de faire lire la revue à votre famille et à vos amis.

Selon Michel Lessard, « L'histoire demeure indispensable pour se comprendre, avancer, choisir. La devise du Québec n'est-elle pas *Je me souviens?* »

Nous nous efforçons également d'expliquer l'histoire. C'est ce à quoi Paul St-Arnaud s'est appliqué dans ses deux chroniques sur les manoirs et les chapelles de procession. Même reconnaissance pour la réflexion soulevée par la présidente des Cercles de fermières à l'occasion de leur 100^e anniversaire. Nous voulons enfin vous révéler des secrets trop bien gardés. C'est ce à quoi s'est engagé Nicolas Godbout envers la famille Fradette de Saint-Raphaël.

Bonne et heureuse année de lecture en 2015.

Jean-Claude Tardif
Rédacteur en chef

Erratum

NDLR-Dans le dossier produit dans le numéro de novembre 2014, nous avons fait état de l'histoire de la famille Roy de Saint-Raphaël qui a émigré vers l'Abitibi pour aller travailler dans les chantiers.

Notre informatrice, Soeur Yolande Roy, nous a signalé une erreur. Gustave Roy, Fernand Roy, Raymond Roy et Georges-Henri Roy sont frères entre eux et fils de Patrick Roy. Honoré est leur oncle et non leur frère.

Par ailleurs, la date de naissance de madame Roy n'est pas exacte. Nous lui avons attribué deux années de trop.

Sommaire

Présentation	3
Au fil des mois	3
Les anciens manoirs de Bellechasse	4
Cercles de fermières du Québec 100 ans de savoir à partager	15
Les débuts légendaires de Saint-Gervais	17
Directives en désuétude	19
Dates de fondation : le cas de Saint-Henri	21
Écoles de rang de Bellechasse (État d'avancement du projet de livre)	24
100e parution d'Au fil des ans Retour sur un parcours de 25 ans	25
Répartition des noms de familles de Bellechasse	29
Maudite boisson	30

1922, l'année catastrophe	33
Le semeur de patrimoine	35
La théorie des deux chapelles	36
Les croix de chemin en Bellechasse	38
Les familles Roy en Abitibi les reconnaissez-vous?	40
Une famille de conteurs de Saint-Raphaël Les Fradette	42
Les vestiges du fort de Beaumont des biens patrimoniaux reconnus	48
Capsules d'histoire	49
Alfred Tremblay de St-Henri, explorateur de l'Arctique	50
Société historique de Bellechasse Avis de convocation Assemblée générale annuelle	51
Livres: les familles Lacasse et Roy Les petits explorateurs :La Grande-Bretagne	51

Au fil des mois

par Jean-Claude Tardif

- Le 25 octobre 2014, monsieur René Prévost a lancé, à l'usine Prévost Car, son livre intitulé *Eugène Prévost, le constructeur d'autobus*, publié aux Éditions GID. (*Le Soleil*, 25 octobre 2014, p. 47 et *La Voix du Sud*, 29 octobre 2014, pp. 1 et 3)
- Une carte interactive des cimetières du Québec, réalisée par TC Media est maintenant accessible à tous. On y trouve les 1800 cimetières répertoriés dans le *Guide des cimetières du Québec*, et 170 personnalités qui ont marqué l'histoire du Québec au niveau politique, culturel, sportif ou économique. (*Le Peuple Lévis*, 29 octobre 2014, p.4)
- Le 18 novembre 2014, la supérieure des Soeurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire informait la presse que la cérémonie de béatification de la vénérable Mère Marie-Élizabeth Turgeon, originaire de Beaumont, aurait lieu dans le diocèse de Rimouski, le dimanche 26 avril 2015.
- Madame Louise Brissette de Saint-Anselme, surnommée « Mère Teresa », a reçu le 18 novembre 2014 la médaille d'honneur de l'Assemblée nationale. Depuis 1978, elle a adopté 37 enfants handicapés et leur a offert une vie meilleure et remplie d'amour. (*La Voix du Sud*, 3 décembre 2014, p. 10).
- Le calendrier de la MRC de Bellechasse pour 2015 est actuellement disponible. Il représente des oeuvres d'artistes locaux. C'est le public qui a choisi la toile de Doris Couture pour la page couverture lors du weekend d'Expo-Arts tenu à Sainte-Claire les 8 et 9 novembre 2014. (*La Voix du sud*, 19 novembre 2014, p. 17)
- Le Comité de Restauration de la Croix sur la montagne à Saint-Anselme rend public le calendrier des travaux de restauration dans le bulletin local. (*Le Tour des Ponts*, No 264, 24 novembre 2014, p. 20)
- La députée Dominique Vien a acquis une trentaine d'exemplaires du livre *Eugène Prévost le conducteur d'autobus*, pour les remettre à chacune des bibliothèques de Bellechasse et des Etchemins. (*Le Tour des Ponts*, no 265, 29 décembre 2014, p. 19)
- Dans *La voix du sud*, nous apprenons que la Caisse Desjardins du Coeur de Bellechasse a renouvelé son appui à la société du Patrimoine de Sainte-Claire pour une période de 5 ans pour une somme totale de 10 000\$. (*La Voix du Sud*, 14 janvier 2015, p. 23)

Les anciens manoirs de Bellechasse

par Paul St-Arnaud

Définissons le manoir.

Aujourd'hui, on appelle manoir une résidence cosue de style château sans aucun rapport avec le régime seigneurial qui précéda le régime municipal. Au temps des seigneuries, le manoir était le lieu de résidence et de gérance du seigneur lorsqu'il habitait ou faisait habiter la seigneurie dont il était

responsable. C'était à la fois une maison privée appartenant en propre au seigneur et à la fois une maison de fonction où les colons censitaires se rendaient pour payer leurs impôts (cens, rentes, redevances) et rencontrer leur seigneur. En régime municipal, la maison du maire est privée et c'est à la mairie qu'on se rend pour voir Monsieur le maire.



Ancien manoir de la famille Tarieu de Lanaudière à Pointe Saint-Vallier. Photo : Paul St-Arnaud, octobre 2011.

En régime seigneurial, le lieu de résidence du seigneur est aussi le lieu de gérance. C'est comme la maison du prêtre dans la paroisse. C'est en tant que curé qu'il est autorisé à résider au presbytère. Accessible aux paroissiens, c'est aussi une maison de fonction. Le prêtre peut avoir une résidence privée, un chalet par exemple, mais ce n'est pas là que vous allez pour rencontrer Monsieur le curé.

Le manoir de bon nombre de seigneurs domiciliés en ville servait de résidence secondaire liée à leur fonction. En ce qui concerne les manoirs de la plaine côtière de Bellechasse, il faut oublier l'idée de château à la manière du manoir Mauvide-Genest à Saint-Jean-de-l'île-d'Orléans ou, plus près de nous, celui des frères Henderson à Saint-Malachie. Au nombre de 9 dans la MRC de Bellechasse, les manoirs du temps de nos ancêtres canadiens devenus québécois n'étaient pas plus imposants que les résidences de curés ou celles de cultivateurs prospères. La maison occupée par le fermier engagé par le seigneur pour mettre sa terre domaniale en valeur pouvait servir de manoir. En même temps, le manoir seigneurial n'était pas toujours lié à la terre domaniale. Le seigneur devait tenir « feu et lieu » ou « faire tenir feu et lieu » dans sa seigneurie, mais certains, après la guerre de Conquête (1756-1763), se contentaient d'un pied-à-terre hors domaine. Ils possédaient un manoir, mais celui-ci n'était pas situé sur une terre domaniale à mettre en valeur. Le domaine du moulin pouvait faire l'affaire. Ainsi, le moulin banal ou la maison attenante, occupée par le meunier engagé par le seigneur, pouvait très bien servir de manoir. Voici la liste des manoirs qui portent ce nom dans Bellechasse.

Manoir d'Olivier Morel de La Durantaye

Ce manoir fut utilisé par les Morel de 1674 à 1720 et par les Augustines, Dames Hospitalières de l'Hôpital Général de Québec, de 1720 à 1763. Aujourd'hui disparu, le manoir d'Olivier Morel, seigneur de La Durantaye, était une maison de ferme, *maison en pierre de trente-cinq pieds de long par vingt-trois pieds de large*, située sur une terre domaniale mesurant *dix-huit arpents* (1080 mètres) de front ou environ sur la profondeur du dit fief soit la profondeur de la seigneurie de Saint-Vallier qui mesurait trois lieues ou 252 arpents (14.4 kilomètres). En 1720, ce même manoir fut également utilisé par les Mères Augustines de l'Hôpital Général de Québec lorsqu'elles devinrent seigneur de la moitié Est de la seigneurie La Durantaye qu'on appellera Saint-Vallier. Le manoir avait été construit en lieu et place de l'actuelle maison de ferme

(235 rte 132) qui jouxte, à l'ouest du pont, la rivière Boyer à son embouchure au fleuve. Cette partie de la terre domaniale exploitée par les métayers du seigneur était bornée au fleuve par l'actuelle Anse Mercier dans la municipalité de paroisse Saint-Michel. Rappelons que la seigneurie Saint-Vallier chevauchait en tout ou en partie le territoire de trois paroisses : Saint-Michel, de Pointe Saint-Michel à Pointe Labrecque jadis appelée *Pointe du moulin à vent* puis Pointe à l'ardoise, Saint-Philippe et Saint-Jacques, de Pointe Labrecque à Pointe Saint-Vallier jadis appelée Pointe Bellechasse et Saint-François-de-Sales-de-la-rivière-du-sud, depuis 1750, comprenant le secteur Est des rangs 3 et 4 de la seigneurie.

Après 1720, le manoir des Morel et des Religieuses Augustines après eux n'était donc pas dans la paroisse Saint-Philippe et Saint-Jacques de Saint-Vallier, mais dans la paroisse Saint-Michel de Saint-Vallier. Insistons sur ce point pour éviter toute confusion. En 1713, la frontière paroissiale était fixée à l'embouchure de la rivière Boyer par Monseigneur de Saint-Vallier. Or le manoir ainsi que la partie exploitée de la terre domaniale des seigneurs se situaient à l'ouest de l'embouchure. C'est donc dans la paroisse Saint-Michel que les seigneurs de La Durantaye de 1672 à 1720 et ensuite ceux de Saint-Vallier de 1720 à 1763 séjournèrent quand ils venaient dans leur seigneurie. On sait qu'Olivier Morel passa les derniers jours de sa vie à ce manoir après avoir vendu sa résidence de Québec, là où il avait élevé toute sa famille. À son décès en 1716 la seigneurie La Durantaye fut divisée en deux parties et la partie Est, qui inclut le domaine et son manoir, fut donnée en héritage à son fils aîné Louis Joseph. En 1720 ce dernier vendait sa portion de seigneurie La Durantaye à Monseigneur de Saint-Vallier pour les Mères Hospitalières de l'Hôpital Général de Québec. Soulignons au passage qu'il n'y a plus de moulin banal dans la seigneurie Saint-Vallier quand les religieuses en deviennent responsables. Le moulin à vent qu'Olivier Morel avait fait construire au fleuve vers 1674 était disparu et celui de 1680, alimenté plus au sud par l'eau de la rivière Boyer, avait été construit tout juste à l'extérieur du domaine seigneurial qu'allaient acquérir les religieuses. Il appartenait donc à la partie ouest de la seigneurie La Durantaye devenue la seigneurie Saint-Michel qu'allait acheter Jacques Péan en 1736. Cette absence de moulin dans la seigneurie Saint-Vallier explique la construction du moulin à vent de l'Est au premier rang.

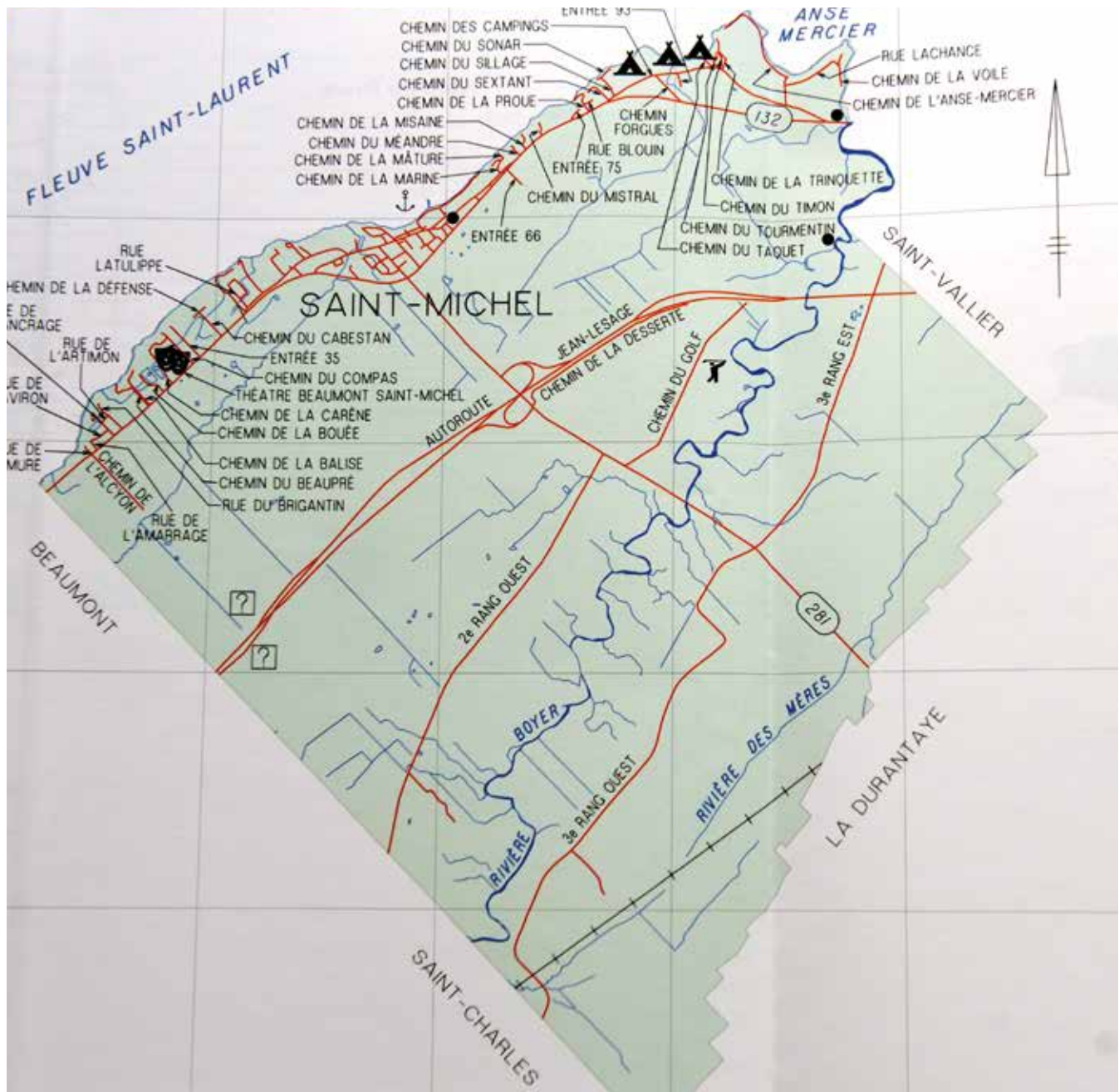
Les Mères Augustines vendirent à leur tour la seigneurie Saint-Vallier à Charles-François Tariou de Lanaudière en 1767, après avoir démantelé le domaine et établi un nouveau cadastre des terres pour les concéder comme censives aux colons. La terre de l'ancien manoir, correspondant au lot 162 du cadastre de 1880 dans la municipalité de paroisse de Saint-Michel, fut vendue à Joseph Riverin après la guerre de Conquête et la famille Mercier qui laissera son nom à l'anse en fera l'acquisition en 1829.

Les points noirs sur la carte indiquent les sites de trois anciens manoirs jadis situés sur le territoire de la municipalité de paroisse de Saint-Michel :

celui de l'anse Mercier utilisé par la famille Morel de 1674 à 1720 et les Mères hospitalières de 1720 à 1760, celui de la rivière Boyer correspondant au moulin à eau de 1680 utilisé possiblement comme lieu de gérance par Jacques Péan ou son représentant de 1736 à 1744 et celui du bourg utilisé par Léger Launière de 1832 à 1854.

Manoirs présumés des seigneurs Jacques et Jean Péan de Livaudière

Dans un rapport qu'il fait de ses biens à l'intendant Hocquart en 1745, Jacques Péan mentionne un domaine, dans cette seigneurie Saint-Michel achetée par lui au nom de son épouse en 1736 et agran-



die en 1744 selon un jugement de cour de 1742 qui intégrait à sa seigneurie une partie de ce qu'on appellera le secteur Livaudière à sa frontière ouest. Avant de s'appeler Livaudière, ce dernier secteur avait été revendiqué illégalement par Lafontaine de Belcourt puisque les 2/3 de ce qu'il demandait et qui lui fut concédé alors (9.6 kilomètres sur les 14.4 kilomètres), étaient déjà, depuis l'augmentation vers l'ouest de la seigneurie La Durantaye en 1696, dans la seigneurie Saint-Michel que Péan venait d'acquérir.

Le domaine, mentionné par le seigneur Péan dans son rapport, est le domaine du moulin situé à la frontière Est de la seigneurie Saint-Michel. Il s'agit du moulin à eau qu'Olivier Morel faisait construire à la rivière Boyer vers 1680 tout juste à l'extérieur de son domaine seigneurial. Tel que mentionné, cette terre du moulin était la première terre de la **partie ouest** de la seigneurie La Durantaye. Elle aurait jadis appartenu au censitaire Charles Davoine puis au meunier Bissonnette. Dans le Vol.23-N°1-Hiver 2011 de la revue *Au fil des ans*, Conrad Paré écrit ceci. « *Au recensement de 1681, Charles Davenne (Davoine) possède à La Durantaye trois arpents de terre en valeur. Le 27 avril 1701, il vend sa terre et sa maison de La Durantaye à son gendre Jean Bissonnette pour la somme de 1000 livres. Ce n'est que le 9 novembre suivant que le sieur Olivier Morel lui donne le titre officiel de sa concession qui est voisine de la terre du domaine seigneurial et de celle de Michel Gautron, fief de Philippe-Olivier Morel de Houssay (Rageot 27-04-1701)* ». Il est bien écrit que la terre de Charles Davenne (Davoine) est voisine la terre du domaine seigneurial. Elle ne peut donc pas être située à l'intérieur de ce domaine qu'Olivier Morel réservait à son fils aîné Louis Joseph et qui appartiendra aux Mères hospitalières en 1720 en tant que seigneur de Saint-Vallier. Cette terre du moulin que Charles Davenne vend au meunier Jean Bissonnette et celle de Michel Gautron, appartiennent toutes les deux à l'arrière-fief du fils cadet Philippe Morel de Houssay dans la partie ouest de la seigneurie La Durantaye devenue seigneurie Saint-Michel en 1720. Ne pas confondre ici le domaine du moulin, lieu de résidence et lieu de travail du meunier Jean Bissonnette avec le domaine seigneurial qu'on retrouve sur la carte de Gédéon de Catalogne, lieu de résidence et de travail du seigneur Olivier Morel qui deviendra plus tard celui des Mères Hospitalières. Si cette terre du moulin avait été à l'intérieur du domaine seigneurial d'Olivier Morel comme

certain auteurs le laissent entendre ce sont les Mères Hospitalières qui l'auraient obtenu en devenant seigneur de Saint-Vallier et non Jacques Péan, comme ce fut le cas, en devenant seigneur de Saint-Michel.

Selon le rapport fait par Jacques Péan en 1745, cette terre frontalière du moulin, qui appartient à la seigneurie Saint-Michel dans la paroisse du même nom, mesure 3 arpents de front par quarante de profond entre le fleuve et la rivière Boyer et comprend « *environ quinze arpents de terre labourable et six autres arpents de terre simplement défrichée* ». Sur le domaine « *... il y auroit cydevant un moulin a eaux faisant farine construit en pierre a un etage, lequel moulin il a fait démolir et enlever led moulanges et matériaux pour enb construire, celui qu'il a actuellement baty en pierre a trois etages avec deux greniers au-dessus de 56' de long sur 36 pieds de large couvert en planches et bardeau, sur le terrain par lui acquis en la seigneurie de Beaumont dud sieur Coüillard de Beaumont et ses cohéritiers, led moulin a deux moulanges du pais.* »

Aucun manoir n'est mentionné sur ce domaine du moulin. Peut-être la maison de Davoine, vendue à Bissonnette en 1701, est-elle devenue manoir au moment où Péan devient propriétaire de la seigneurie en 1736, mais on l'ignore. Le document nous apprend seulement que le moulin fut démantelé par Jacques Péan en 1744 et que sa machinerie servit à faire tourner la grande roue d'un nouveau moulin qu'il fit construire au pied de la chute à Maillou sur le site de l'actuel moulin de Beaumont à l'anse du moulin tout juste à la frontière seigneuriale. Des ruines au pied de la falaise témoignent encore de son existence. On ne sait pas où était le lieu de gérance de la seigneurie Saint-Michel à cette époque. Où les censitaires allaient-ils payer le cens, la rente et autres redevances ? On peut penser que le site du moulin de la rivière Boyer ainsi que celui de la rivière Beaumont par la suite servirent de lieux de résidence (manoir) aux seigneurs Péan, père et fils, ou à leurs représentants, mais aucun document n'est venu à ce jour confirmer cette hypothèse. Selon toute vraisemblance c'est là que les censitaires devaient payer leurs impôts. Après tout, même s'il ne se situait pas toujours sur le domaine seigneurial, le moulin banal était une propriété seigneuriale fréquentée par les censitaires et un chargé d'affaires aurait très bien pu se rendre au moulin pour collecter les impôts. Le meunier lui-même aurait-il pu s'acquitter de cette tâche ? À ce jour aucun document ne mentionne que Péan père et fils n'aient

séjourné dans leur seigneurie. Y sont-ils jamais venus ? Tout ce qu'on sait, c'est que le 4 septembre 1746, Angélique des Méloizes, épouse friponne du seigneur Jean-Hugues Péan et maîtresse de l'Intendant Bigot, assistait à titre de marraine au baptême d'une Indienne malécite en l'église de Saint-Michel (Registre de la paroisse Saint-Michel).

Après la Conquête, en 1765, la seigneurie Saint-Michel est vendue à Joseph Brassard Deschenaux et à son décès, survenu en 1793, ses quatre enfants en héritent. Autorisé en 1781 par Charles-Joseph Deschenaux, alors curé de Saint-Étienne de Beaumont et coseigneur de Saint-Michel, l'actuel moulin de Beaumont est construit en haut de la falaise de la chute à Maillou en complément du moulin d'en bas. Aucun lieu de résidence seigneuriale n'est encore connu dans la seigneurie Saint-Michel, mais en 1832 la seigneurie sera habitée par Léger Launière, petit fils de Joseph Brassard Deschenaux.

Manoir de Léger Launière au cœur du bourg de Saint-Michel

Ayant reçu en héritage l'ensemble de la seigneurie Saint-Michel de sa mère et de ses oncles vers 1832, Léger Launière, fils de Joseph Deschenaux et de Michel Launière, en sera le dernier seigneur. Il se fera construire un manoir hors domaine au cœur du village en lieu et place de la maison située actuellement près de la croix du tricentenaire qui surplombe l'église. Voici ce qu'on peut lire à la page 13 de la monographie intitulée *Saint-Michel de Bellechasse, trois cents ans d'histoire 1678-1978* : « Désormais seul propriétaire de la seigneurie de Saint-Michel, le sieur de Launière demeure au village même qui constitue le centre de la seigneurie, dans un magnifique manoir qu'habitera plus tard le sieur Prudent Morin, et qui ne sera démoli qu'en 1921 par le nouveau propriétaire, Arthur Roy. » Après le décès de Léger Launière, Prospère Morin achète donc la propriété. Arthur Roy démolit ensuite le manoir et récupère une partie du bois pour construire une nouvelle maison. Celle-ci sera plus tard achetée par la famille Vézina. Elle est présentement habitée par Gilles Vézina, l'actuel maire de Saint-Michel. Il est intéressant de noter qu'après l'abolition officielle de la tenure seigneuriale en 1854 et la création des municipalités de paroisse, Léger Launière exercera la fonction de maire de 1860 à 1863, succédant à Pierre Boissonnault et Barthélémy Pouliot. Léger Launière décéda au village de Saint-Michel en 1865 et fut inhumé dans la crypte de l'église paroissiale. Dernier seigneur et troisième maire de Saint-Michel, il doit être consi-

déré comme un témoin actif du changement de régime. Sa veuve Marie-Anne Paulet sera inhumée à ses côtés en 1876 et le couple laissera derrière lui 6 enfants. Quant à la maison qui servit de manoir au temps des seigneuries, elle cessera d'être une maison de fonction pour devenir propriété privée avant d'être démolie. Une plaque commémorative installée à la maison de Gilles Vézina nous rappelle qu'il y avait là jadis un manoir seigneurial occupé par Léger Launière.

Manoir de Charles-François Tariou de Lanaudière utilisé par sa veuve ou ses représentants entre 1785 et 1788

À la page 26 du bulletin de la SHB, *Au fil des ans* (vol.26-no1-hiver 2014), Yves Guillet écrit ceci : « En 1767, il n'y a plus de domaine ni manoir seigneuriaux dans la seigneurie de Saint-Vallier ». C'est vrai puisque les religieuses venaient tout juste de démanteler le domaine avant de vendre la seigneurie. Le seigneur Charles-François Tariou de Lanaudière n'a pas créé de nouveau domaine dans la seigneurie Saint-Vallier, mais quatre ans avant sa mort (survenue en 1778), lors d'une assemblée des paroissiens de Saint-Philippe et Saint-Jacques de Saint-Vallier, le seigneur Charles-François était autorisé à faire construire un moulin à vent sur la terre de la fabrique en remplacement ou en complément de celui que les religieuses avaient fait construire plus à l'est au premier rang entre les terres de l'église et l'anse Bellechasse. Ils ont « *consenti et consentent que Monsieur de Lanaudière prenne sur la dite terre de l'Église deux arpents de terre de hauteur plus ou moins selon qu'il lui sera nécessaire pour le dit moulin et une maison et un jardin sur la largeur du dit terrain...* » (Minute trouvée dans l'Étude de feu Jh Riverin).

Dans le bulletin de la SHB vol. 25-N°3-automne 2013, Pierre Prévost, en page 16, situe avec plus de précision l'emplacement du moulin que le document de 1774 indique à *deux arpents plus ou moins au-dessus de chemin du Roy* entre l'église actuelle et le moulin à eau du rocher (moulin Petit Canton) le long de la Montée Station. Il écrit : « Ce moulin devait se trouver sur la butte en bordure de la « montée du Moulin » devenue plus tard la « montée de la Station » à quelques enjambées au sud de l'actuelle route 132 ». On ne sait si le seigneur Charles-François habitait la maison du meunier lorsqu'il venait dans sa seigneurie. On ne sait même pas s'il y venait. On sait cependant que cette maison servit de manoir à sa veuve. Yves Guillet écrit à nouveau en page 26 du bulletin « ... sa veuve Marie-Catherine

Lemoine de Longueuil se réserve des « appartements » dans la maison du moulin à vent lorsqu'elle « occupera ou fera occuper les dits appartements », apprend-on dans un bail qu'elle signe avec le meunier Jacques Bernard en avril 1785 (Pierre-Louis Panet). » Et il ajoute « Il est plus que probable que les rentes seigneuriales aient été versées par les censitaires à cet endroit, situé à l'ouest du chemin de l'église, à environ 300 mètres au sud du chemin du Roi ». Résidence du seigneur lorsqu'il vient dans sa seigneurie, à la fois maison privée et maison de fonction, tel était le manoir seigneurial de François Tareu de Lanaudière et de sa veuve. Tout comme Olivier Morel se réservait une *chambre côté rivière* dans la maison de ferme de son domaine qui lui servait de manoir, Marie-Catherine Lemoine de Longueuil habitait ou faisait habiter une partie de

la maison située au domaine du moulin du premier rang. Le moulin à vent est cité dans *l'inventaire des meubles et bleds resté dans les moulins de Saint-Vallier* après le décès de Marie-Catherine Lemoine en 1788. On fait également allusion à la maison. Il est écrit « dans la chambre de la maison il est trouvé un grand miroir tout cassé ». Le moulin est également jugé en « Bonne Etat pour le présent ». Moulin et manoir sont aujourd'hui disparus.

Les points noirs indiquent les sites de trois des quatre manoirs jadis utilisés par les seigneurs de Saint-Vallier : deux sites sont maintenant dans la municipalité de paroisse de Saint-Vallier, un dans la municipalité de paroisse de Saint-Raphaël et un autre, le premier, à l'anse Mercier, dans la municipalité de paroisse de Saint-Michel. (Voir carte de Saint-Michel.)



« Chez Fortin », premier manoir du coseigneur Antoine-Ovide Tariou de Lanaudière, non loin de l'église actuelle de Saint-Vallier, sur le site de la Ferme horticole Lajoie

À l'instar de ses parents qui au lieu de s'établir en domaine à Saint-Vallier choisirent d'avoir un pied-à-terre dans une maison attenante au moulin à vent, Antoine-Ovide décida également d'élire domicile dans un logement aménagé à même la maison d'un cultivateur répondant au nom d'Antoine Fortin, non loin de ce même moulin à vent que son père Charles-François faisait construire sur les terres de la fabrique du premier rang vers 1774. La maison de Fortin mesurait 59 pieds de façade sur 24 et c'est là, dans la partie nord-est de la maison, qu'on le trouve en 1807 au moment de son mariage avec Joséphine d'Estimauville. De plus, dans une lettre rédigée par son frère Xavier-Rock, il est écrit qu'Antoine-Ovide *a un joli logement chez Fortin*. En 1809-1810 il décide de faire comme Xavier Rock et de s'établir en domaine en bordure de la rivière du Sud près du Moulin du Grand-Sault nouvellement construit par les coseigneurs Tariou de Lanaudière au fin fond de la seigneurie. Antoine-Ovide n'habitera pas très longtemps ce nouveau manoir préférant rester *chez Fortin* avec son épouse. La maison de Fortin avait l'avantage d'être au cœur de la paroisse non loin du quatre chemins autour duquel allait prendre forme le faubourg vers 1830, là où l'on déménagera le presbytère d'en bas, derrière une nouvelle église qu'on y construira vers 1901 et reconstruira vers 1932. La partie nord-est de cette maison qu'Antoine Ovide occupait en tant que seigneur tenait lieu de manoir. Grâce aux documents cités par Yves Guillet à la page 16 de son ouvrage intitulé « La Pointe de Saint-Vallier, une histoire de 300 ans », nous pensons que cette maison était située en lieu et place de l'actuelle ferme horticole Lajoie, au nord de la route 132. De plus, il n'est pas farfelu de penser que cette maison Fortin fut la même que celle qui est mentionnée dans le document de 1774 concernant la terre du moulin à vent, maison dans laquelle Marie-Catherine Lemoyne de Longueuil, mère d'Antoine Ovide, se réservait des *appartements* qu'elle *occupait ou faisait occuper* entre 1778 et 1788. Fortin était peut-être le cultivateur engagé par la famille Tariou de Lanaudière pour s'occuper de la maison attenante au moulin opéré par Jacques Bernard. Rappelons l'autorisation accordée par les paroissiens au seigneur Charles-François de prendre « *deux arpents de terre de hauteur plus ou moins selon qu'il lui sera nécessaire pour le dit moulin et une maison*

et un jardin sur la largeur du dit terrain ». À son mariage, Antoine-Ovide aurait simplement occupé le logement seigneurial qui avait servi de manoir à ses parents, au domaine du moulin, avant pour un court moment de tenter lui-même l'aventure au 4^e rang. Antoine-Ovide a été le seul des coseigneurs Tariou de Lanaudière à habiter la seigneurie Saint-Vallier en permanence au milieu de ses censitaires. L'agglomération villageoise de Saint-Vallier se serait donc développée en faubourg autour du manoir seigneurial (site actuel de Ferme Horticole Lajoie) au lieu de se constituer en bourg autour de la première église située en bas de pente près du fleuve, sur le terrain actuel du cimetière.

Yves Guillet mentionne le fait que ce logement chez Fortin n'avait pas le statut juridique de manoir. Peut-être. Officiellement, ce manoir n'aurait donc jamais existé, mais ça n'en fait pas pour autant un manoir symbolique comme le suggère Yves Guillet. Il a réellement servi de manoir. On fait bien de distinguer le statut officiel du statut officieux d'une réalité, mais au risque de trahir l'histoire, on ne peut adopter la thèse qui dit qu'une réalité existe seulement en regard de son statut officiel. La tenure seigneuriale a officiellement été abolie en 1854, mais dès 1845, des municipalités de paroisse ont été créées. Autre exemple, la moitié des 20 paroisses de Bellechasse ont reçu leur érection canonique et donc leur statut officiel de paroisse, après 10, 20, 30, 40 et même 80 ans (dans le cas de Saint Charles) d'activités paroissiales. Des milliers d'actes religieux (baptêmes, mariages, sépultures) ont donc été effectués officieusement par un curé à l'intérieur d'un lieu de culte. Est-ce à dire que ces actes n'ont eu qu'une valeur symbolique? Sûrement pas. La réalité c'est que ces paroisses ont existé bien avant de recevoir leur statut officiel. L'existence de registres en est la preuve. Dire par exemple que la paroisse Saint-Philippe et Saint-Jacques a été fondée en 1714 serait une erreur historique, car ce serait tirer un trait sur le fait qu'elle a ouvert ses registres en 1713, un an avant son érection canonique. De même, plusieurs colons ont occupé et cultivé leur terre avant que celles-ci ne leur soient accordées officiellement. À l'inverse, la paroisse de Saint-Lazare a été érigée canoniquement avant même l'existence d'un premier temple et le bourg de Saint-Michel a reçu son statut officiel 40 ans avant que les premiers bourgeois ne s'y installent. Ne pas avoir d'existence juridique ne veut pas dire ne pas avoir d'existence. Dans le cas du bourg de Saint-Michel par exemple,

qu'on dit avoir été créé en 1754, aucune maison ne sera construite autour de l'église avant 1799-1800. Ce qui fut de fait officialisé en 1754 n'est rien d'autre que les frontières du futur bourg. En dézonnant une partie du territoire, on officialisait le périmètre du futur village à l'intérieur duquel de petits terrains jadis interdits pouvaient désormais être concédés à des artisans et commerçants pour que ceux-ci s'y établissent et viennent faciliter le travail des cultivateurs. Le premier bourg en Bellechasse fut celui de Saint-Michel. Il sera autorisé officiellement en 1754, mais ne prendra forme qu'en 1800. Saint-Vallier suivra, comme faubourg, 30 ans plus tard, vers 1830, autour du manoir qu'Antoine-Ovide Tarieu de Lanaudière occupait au domaine du moulin à vent du premier rang. Faute d'espace autour de la place de l'église, la seigneurie de Beaumont prit plus de temps à voir la paroisse Saint-Étienne s'organiser en agglomération villageoise autour de son lieu de culte. Le « dézonnage agricole » pris du temps à se faire, car la place était occupée par les cultivateurs le long du chemin qui longeait la falaise. Ceux-ci refusaient de morceler leur terre pour rendre le bourg possible. Ils tenaient à leur espace, car leurs résidences y étaient.

Deuxième manoir du coseigneur Antoine-Ovide au 4^e rang ouest de la seigneurie Saint-Vallier (Rang du Sault de Saint-Raphaël).

Ce manoir situé à l'actuel chemin du Domaine de Saint-Raphaël fut construit près du moulin du Grand-Sault au quatrième rang de Saint-Vallier, sur cette partie du territoire de la paroisse Saint-Philippe et Saint-Jacques annexée à la municipalité de Saint-Raphaël vers 1851. Déjà, les censitaires de Saint-Vallier situés non loin de là, à l'est du 4^e rang, avaient changé d'allégeance paroissiale. Tout en demeurant censitaires de la seigneurie Saint-Vallier, ils étaient devenus paroissiens de Saint-François-de-Sales de La Rivière du Sud depuis 1750. Construite le long du chemin du rang 3, l'église de Saint-François leur était plus accessible que celle de leur paroisse d'origine construite au premier rang en bordure du fleuve. En tant que paroissiens, ils payaient donc leur dîme à l'église de Saint-François, mais en tant que censitaires de Saint-Vallier, ils continuaient de payer leurs cens, rentes et redevances aux coseigneurs de Saint-Vallier et utilisaient le même moulin du Grand-Sault que les paroissiens de Saint-Philippe et Saint-Jacques. Changer de curé ne voulait pas dire changer de seigneur. Deux paroisses au rang 3 et 4 donc, mais une seule seigneurie gérée par la famille Tarieu de Lanaudière.

À l'abolition de la tenure seigneuriale entre 1845 et 1854 les censitaires situés à l'est des rangs 4 et 5 se retrouvèrent dans la municipalité de paroisse de Saint-François, car le territoire d'une municipalité devait correspondre au territoire paroissial et non au territoire seigneurial. Les municipalités créées en remplacement des seigneuries étaient de ce fait des municipalités dites de paroisse.

L'inventaire après décès des biens d'Antoine-Ovide dressé en 1839 atteste l'existence de ce manoir du rang 4 sur le territoire paroissial de Saint-Philippe et Saint-Jacques. On mentionne cependant qu'il est dans un état médiocre nous laissant croire qu'il ne fut pas habité très longtemps. Il est maintenant disparu. Déjà en 1811, soit un an après sa construction, Antoine-Ovide cédait domaine et manoir à ses sœurs Agathe et Charles-Marguerite, préférant demeurer *chez Fortin*. Elles-mêmes coseigneurs, Agathe et Charles-Marguerite ne l'utiliseront pas ou peu, préférant résider à Pointe-Saint-Vallier dans ce manoir que Xavier-Rock aménageait au fleuve en 1809-1810. Xavier-Rock imitera son frère en vendant lui aussi son manoir domanial à ses sœurs Agathe et Charles-Marguerite en 1812, un an après qu'Antoine-Ovide leur eu vendu le sien. Si on se fie à l'interprétation que Yves Guillet fait des documents, le domaine seigneurial du 4^e rang qui jouxte le domaine du moulin, aura été à Saint-Vallier le seul domaine des Tarieu de Lanaudière à posséder le statut juridique de domaine seigneurial.

Le manoir de Xavier Rock, Agathe et Charles-Marguerite Tarieu de Lanaudière, trois des 8 coseigneurs de la seigneurie Saint-Vallier.

Comme nous venons de le voir, deux manoirs en domaine avaient été établis en 1809-1810 : celui d'Antoine-Olivier au 4^e rang, qualifié dans sa lettre de *maison superbe* par son frère, et celui de Xavier-Rock à Pointe Saint-Vallier à l'extrême Est du premier rang non loin de la frontière seigneuriale avec Berthier-Bellechasse. Bien qu'ayant gardé le statut juridique de censive qu'il avait au moment où le coseigneur Xavier-Rock utilise son droit de retrait pour l'acquérir du censitaire Nicolas Bouchard en 1809, cette terre seigneuriale de Pointe Saint-Vallier a bel et bien servi de domaine. On sait que du temps du seigneur, la terre était mise en valeur. Quant à la maison d'origine, à l'est, côté fleuve, qui aurait été construite sur cette terre au moment où les Mères hospitalières de Québec géraient la seigneurie Saint-Vallier, elle servit de manoir aux coseigneurs Xavier-Rock, Agathe et

Charles-Marguerite lorsqu'ils venaient dans leur seigneurie. Yves Guillet a mis en lumière le fait que cette maison dut vraisemblablement être construite par André Poiré, colon censitaire des Mères hospitalières, entre 1745 et 1750. Le coseigneur Xavier Rock en fait donc son manoir en 1809-1810 et lui ajoute une maison pour ses domestiques à l'ouest, reliée au manoir par un passage couvert. Ces deux maisons n'en firent plus qu'une seule. Connue sous le nom de Manoir de Lanaudière, la maison fut modifiée à plusieurs reprises par les propriétaires qui se sont succédé après l'abolition officielle de la tenure seigneuriale entre 1845 et 1854. Elle servit de résidence d'été à plusieurs notables. Une chapelle lui a même été ajoutée. Restaurée de belle façon en 2013, elle occupe fièrement le domaine de la pointe Saint-Vallier protégée par les nouveaux propriétaires du lieu soit Conservation de la Nature et Héritage Canada du Québec. Pour plus de détail concernant cet ancien manoir devenu résidence d'été privée maintenant accessible au public, il faut consulter l'ouvrage du libraire et chercheur Yves Guillet intitulé *La Pointe de Saint-Vallier, une histoire de 300 ans*.

Le manoir de la seigneurie Beaumont

La seigneurie appartient aux Couillard depuis sa concession en 1672 : Charles-Thomas de 1672 à 1715, Charles-Marie père de 1715 à 1753, Charles-Marie fils de 1753 à 1819. Le quatrième seigneur sera Louis Turgeon fils dont le père, censitaire à Beaumont, avait épousé la fille du deuxième seigneur Couillard.

Chose plutôt rare en Nouvelle-France, les seigneurs Couillard de Beaumont cultivaient eux-mêmes la terre domaniale. Ils habitaient leur seigneurie en permanence et résidaient au milieu de leurs censitaires dans une maison située en lieu et place du manoir actuel. Le premier manoir, en bois pièce sur pièce, fut rasé par le feu à la guerre de Conquête, mais il fut reconstruit en pierre vers 1768 avant d'appartenir en partie à Louis Turgeon au décès de sa mère. Louis Turgeon devient seigneur principal en 1819 et à sa mort en 1827 il cède la seigneurie, le domaine et le manoir, à son fils Hubert pour son petit-fils.

Ce manoir d'après Conquête existe encore et il fait la fierté de la municipalité de Beaumont.



Ancien manoir Couillard de Beaumont aussi appelé manoir Turgeon. Photo : Paul St-Arnaud, septembre 2010.

Maintenant décédé, Rosaire Saint-Pierre lui aura donné son cachet d'origine en 1978 substituant une toiture à deux versants à la toiture mansardée qu'on lui avait installée pour agrandir les combles. Située entre la route 132 et le chemin du Domaine on peut facilement observer le manoir de la route 132, entouré de ses bâtiments de ferme (fournil, laiterie, écurie, grange étable) magnifiquement conservés. On remarquera la « toiture capuchon » du manoir ainsi que ces deux cheminées « en chicane » disposées de part et d'autre de la ligne faîtière. Deux manoirs seigneuriaux existent donc encore dans la plaine côtière de Bellechasse soit le moulin Couillard-Turgeon à Beaumont et le moulin des Tarieu de Lanaudière à Saint-Vallier. On trouvera une description et une illustration de chacun d'entre eux dans le livre de Raymonde Gauthier intitulé *Les Manoirs du Québec*, édité chez FIDES en 1976. Dans le cas du manoir de Lanaudière cependant il faut prendre note que la maison d'origine était celle d'un censitaire et qu'elle devint manoir en 1809-1810 grâce à Xavier-Rock Tarieu de Lanaudière. L'année 1767 mentionnée dans l'ouvrage est plutôt l'année où la seigneurie fut achetée par Charles-François Tarieu de Lanaudière, fils de Madeleine de Verchères et père des 8 coseigneurs qui hériteront de la seigneurie en copropriété indivise au décès de leur mère Marie-Catherine Lemoyne de Longueuil en 1788.

Les manoirs de Vincennes et de La Martinière

La paroisse Saint-Étienne de Beaumont devenue municipalité chevauchait en partie le territoire de deux seigneuries, soit la seigneurie Beaumont et la seigneurie Vincennes. Longtemps propriété des Bissot (depuis 1672), cette dernière ne sera pas habitée par eux. Les Bissot n'y établiront pas de domaine. Ils confieront par ailleurs la construction du moulin banal à un de leur censitaire, Claude-Joseph Roy, avant que celui-ci n'achète la seigneurie en 1749 et s'y établisse en domaine comme seigneur. La terre qu'il occupait au premier rang comme cultivateur-censitaire devint dès lors domaniale et la maison, devenue manoir, cessa d'être uniquement privée. Suivront comme seigneurs de Vincennes les descendants de Claude-Joseph, soit Joseph Roy, troisième seigneur en 1781, et Étienne-Ferréol Roy, quatrième seigneur en 1794. Tous habiteront le manoir. Sur une terre contigüe au domaine, on construira plusieurs moulins qui s'ajouteront au premier construit par Claude-Joseph Roy en 1733 alors qu'il était censitaire. Cette terre aux moulins correspond au site de l'actuel

Parc Récréo-touristique du Moulin de Vincennes. Le moulin de 1733, rasé par le feu en 1949, fut reconstitué récemment à la chute du ruisseau Saint-Claude. Très fortuné, Étienne-Féréol Roy résidera en permanence à son manoir. Il y donnera plusieurs réceptions durant la belle saison tout comme le feront la famille Tarieu de Lanaudière à Pointe Saint-Vallier et le régisseur Dénéchau au manoir de Berthier-Bellechasse sur le site actuel du parc fluvial de Berthier-sur-Mer.

Narcisse-Constantin Faucher sera le dernier seigneur de Vincennes entre 1847 et 1854. La terre des moulins était la dernière terre de la seigneurie Vincennes à sa frontière Est qui correspond à la pointe ouest de l'anse Saint-Charles. Avant d'avoir la seigneurie La Martinière comme voisine, Vincennes avait d'abord partagé sa frontière ouest avec le petit fief Vitré (ou Montapeine) qui sera intégré à la seigneurie La Martinière en 1775 par le seigneur Alexander Fraser. Ce dernier aurait renommé son fief Beauchamp, mais l'histoire conserva le toponyme La Martinière, nom d'origine de la seigneurie qui avait été concédée à Claude Bermen de La Martinière en 1692. Le seigneur Fraser aurait eu un pied-à-terre dans une maison disparue maintenant située au premier rang ouest de Saint-Gervais là où il serait décédé en 1799. Pierre Prévost a de bonnes raisons de croire que cette maison lui servait de manoir lorsqu'il venait dans sa seigneurie. Alexander Fraser aurait même donné la maison en héritage à sa ménagère qui « tenait le fort » en son absence. On sait que la rivière Boyer est principalement formée de deux ruisseaux, celui du bras venu d'Honfleur et celui du bras venu de Saint-Anselme.

Le moulin banal d'Alexander Fraser était situé au bras de la rivière Boyer venu d'Honfleur. Maintenant résidence privée appartenant à un artiste japonais, il est connu sous le nom de Moulin Bissonnette et une route du même nom nous y conduit à partir du premier rang.

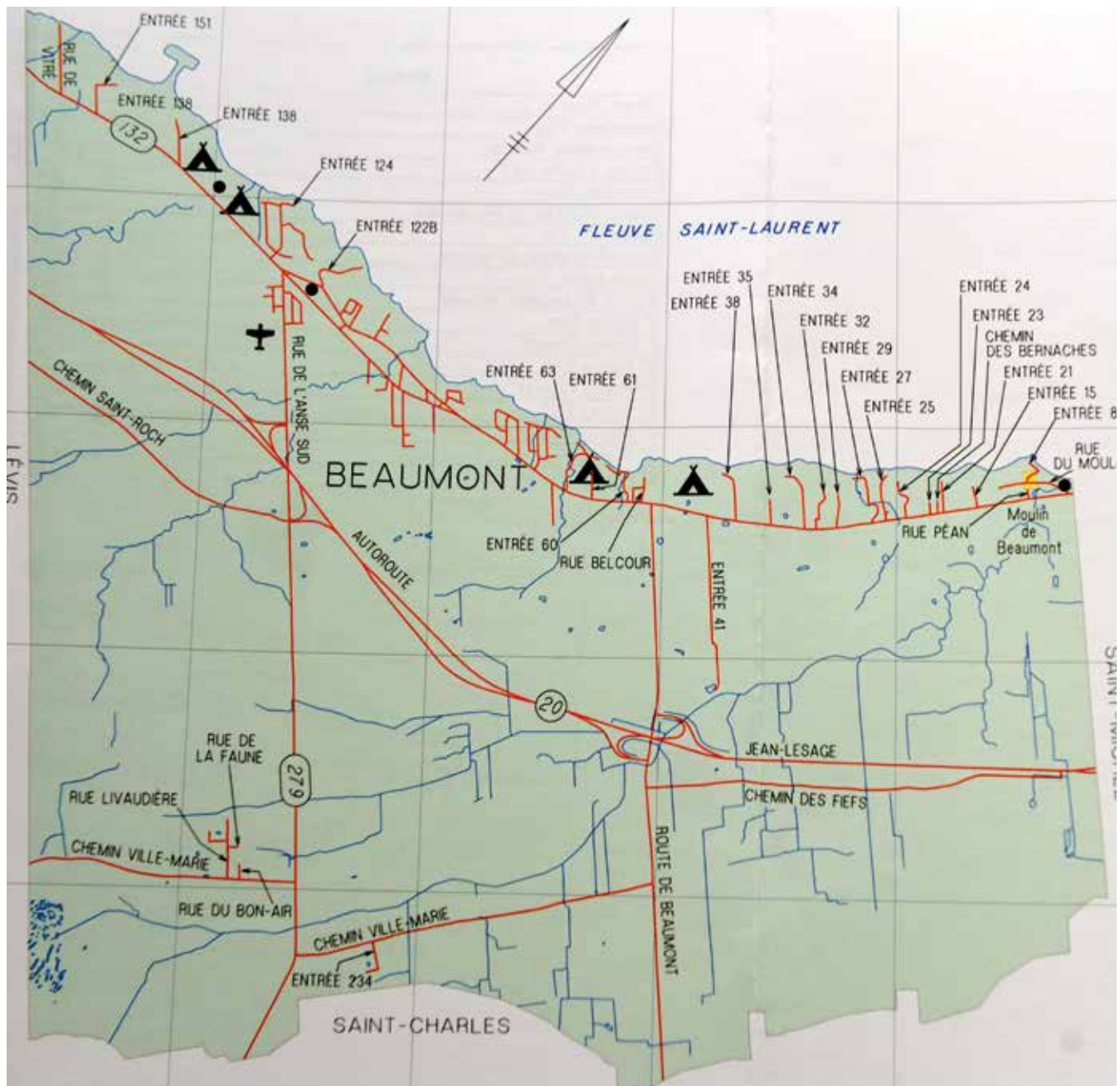
Les points noirs indiquent les sites de trois manoirs : un dans l'ancienne seigneurie Vincennes et deux dans l'ancienne seigneurie Beaumont soit celui du moulin de Beaumont possiblement utilisé comme manoir par les seigneurs Péan et Deschenaux et celui du village actuel, entre la route 132 et le chemin du Domaine, utilisé par les seigneurs Couillard et Turgeon. Le site du manoir de l'ancienne seigneurie Vincennes, utilisé par Joseph-Étienne Roy et ses successeurs, correspond à l'actuel Parc récréo-touristique du Moulin de Vincennes dans la municipalité de Beaumont entre la route 132 et le fleuve.

Autres manoirs en Bellechasse, ceux de la famille Henderson à Saint-Malachie et de la famille Taschereau à Sainte-Claire

À Saint-Malachie, canton de Frampton, le manoir Henderson existe toujours en bordure sud-est de la rivière Etchemin. Il s'agirait d'une seconde construction, la première ayant été rasée par le feu. Sur le territoire actuel de la MRC de Bellechasse, les frères Henderson étaient chefs de canton (township), mais ils avaient sensiblement les mêmes fonctions que les seigneurs et eux-mêmes étaient propriétaires de seigneuries ailleurs. Concédant des terres aux colons qu'ils faisaient venir pour développer le canton, ils prélevaient un impôt qui s'ap-

parentait aux redevances seigneuriales en échange d'un droit de propriété. Le fait qu'ils étaient également propriétaires de seigneuries pouvait les inciter à gérer le canton Frampton à la manière d'une seigneurie.

La famille Taschereau, responsable de la seigneurie Jolliet, a eu un manoir à Sainte-Claire. Dans un texte inédit, Yvan Deblois écrit : « À la mort de Gabriel-Elzéar Taschereau en 1809, la seigneurie Jolliet fut partagée entre les héritiers Taschereau. Cependant, Jean-Thomas en fut le seigneur principal. C'est pourquoi il avait développé des affinités particulières avec la communauté de Sainte-Claire. En 1830, Jean-Thomas Taschereau décida de



s'y construire un manoir d'été, sur le lot numéro 724 du Cadastre abrégé de la seigneurie Jolliet de 1857 (numéro 374 du cadastre de 1881 utilisé jusqu'au début des années 2000). Ce lot est situé sur la rive sud de la rivière Etchemin, en face du village de Sainte-Claire, sur un promontoire de rock s'avancant dans la rivière ayant l'île Jolliet à ses pieds et donnant une vue superbe sur l'église de Sainte-Claire ». Yvan se base sur plusieurs documents, dont ce témoignage du Cardinal Taschereau, fils du seigneur Jean-Thomas Taschereau dans un article paru dans le journal « La Justice » le 13 octobre 1888 : « *Sans être ma paroisse natale, Sainte-Claire éveille dans mon cœur bien des souvenirs qui remontent à plus d'un demi-siècle. Dès ma plus tendre enfance, j'ai souvent entendu mon père (Jean-Thomas Taschereau) parler de l'intérêt qu'il portait à cette paroisse, pour*

l'érection et la prospérité de laquelle il avait fait de grands sacrifices. Deux ans avant sa mort (1832) il y avait bâti son manoir seigneurial dont il reste encore des ruines que je visite toujours avec intérêt. C'est là que j'ai passé trois des plus belles vacances de ma vie, durant lesquelles j'ai souvent navigué sur cette rivière Etchemin dans un petit bateau... »

Yvan De Blois écrit à nouveau : « Selon toute vraisemblance, après la mort du seigneur Jean-Thomas Taschereau en 1832, son épouse dut se séparer des actifs provenant de la seigneurie Jolliet qui furent vendus en 1835 à James Gibb, un riche marchand anglais.

Selon la tradition orale, le manoir d'été fut la proie des flammes quelques années plus tard. »

Janvier 2015

Cercles de fermières du Québec 100 ans de savoir à partager

par Louise Lagarde

Les Cercles de fermières du Québec fêtent leurs 100 ans en 2015. Cent ans à laisser leur trace dans notre histoire à coups de tricots, de formations et d'implication sociale. La plus grande association féminine québécoise veille toujours à améliorer les conditions de vie des femmes et des familles, en plus de transmettre notre patrimoine culturel et artisanal aux jeunes générations.

En 1915, en pleine période d'industrialisation et d'exode rural, l'agronome Alphonse Désilets et le sous-ministre à l'Agriculture, Georges Bouchard, créent le premier Cercle de fermières à Chicoutimi. Ils souhaitent ainsi redorer le blason du travail agricole et de la vie rurale, en plus de revaloriser la besogne domestique en offrant un enseignement ménager aux femmes des campagnes. En se regroupant, celles-ci allaient aussi obtenir une voix plus forte dans les discussions concernant l'intérêt matériel, moral et culturel de la famille, de l'école et de la paroisse.

Au début, la direction des Cercles de fermières relève du ministère de l'Agriculture. Pour qu'un nouveau

cercle soit fondé, l'approbation de l'agronome et du curé de la place est nécessaire.

Les pionnières ou les femmes instruites de la paroisse tiennent souvent les rênes de ces groupes féminins, dont la devise est « Pour la terre et le foyer ». Les membres pratiquent des activités liées à l'agriculture, à l'élevage et à l'artisanat : elles conçoivent et entretiennent des jardins coopératifs, construisent des poulaillers, effectuent des travaux de filage, de tissage et de tricot, etc. Le Ministère donne aussi à chaque cercle deux ruches garnies de colonies d'abeilles et l'outillage nécessaire à leur entretien.

En plus d'apprendre à maîtriser le métier à tisser, les membres profitent de la dimension sociale des cercles, en participant aux réunions mensuelles et à diverses activités. De plus, les cercles participent fréquemment aux œuvres paroissiales : on tisse des nappes d'autel, on répare les rideaux du presbytère, etc. Les connaissances qu'acquière les femmes et les liens qu'elles tissent améliorent leur qualité de vie.

Conscientes de leur force, les membres des cercles prennent plusieurs initiatives : elles convainquent une commission scolaire d'installer l'eau courante dans toutes ses écoles, appuient la Croix-Rouge, paient des cours d'arts ménagers à des jeunes filles et envoient

des vêtements à des jeunes mères en régions éloignées.

Rupture avec l'Église

En 1940, environ 28 000 femmes participent à 645 Cercles de fermières. Elles donnent maintenant leur opinion et veulent discuter entre elles. Mais un problème surgit : l'Église, qui a soutenu l'initiative du ministère de l'Agriculture depuis le début, trouve que les femmes de l'époque sont trop indépendantes. On va bientôt leur accorder le droit de vote et les curés veulent garder le contrôle sur elles. De plus, les évêques entendent parler de l'intention des cercles de se regrouper selon les districts agronomiques plutôt que selon les divisions des diocèses.

Les évêques usent de différents moyens pour ramener les Cercles de fermières dans leur giron : ils menacent notamment leurs membres d'excommunication et fondent des associations concurrentes. Devant l'insuccès de ces tentatives, l'Assemblée des archevêques rend un verdict en 1946 : les Cercles de fermières n'auront désormais plus de lien avec l'Église. Les membres de certains cercles plus isolés cèdent sous le poids de ces menaces et finissent par rejoindre d'autres groupements. Mais cette campagne de peur ne suffit pas à contrer les cercles : la plupart résistent.

Après la Deuxième Guerre mondiale, les Cercles de fermières jouent un rôle crucial dans la restructuration économique. Ils font la promotion de l'achat de produits de chez nous, mènent une campagne pour une meilleure alimentation, mettent sur pied des bibliothèques dans les villages ainsi que des comptoirs de vente d'articles artisanaux.

Le chemin de l'autonomie

Née dans les années 1940, la volonté de doter l'Association des Cercles de fermières de structures décisionnelles prend vraiment corps au début des années 1960. Comme les cercles ne sont plus majoritairement formés de membres qui vivent de la terre, il faut revoir les critères de subventions du ministère de l'Agriculture. C'est le début du désengagement du Ministère vis-à-vis de l'organisation.

L'Association proclame son autonomie par une charte et s'incorpore en mai 1968. À ce moment, 760 cercles se partagent 56 000 membres. L'organisation veut accéder au statut de groupe d'intérêt général qui s'adresse à toutes les femmes soucieuses de l'avenir de leur société. Elle réalise le pouvoir qu'elle peut exercer sur les élus et soumet ses recommandations touchant les femmes et la famille à tous les paliers de gouvernement, que ce soit à propos de la traduction

des patrons de couture ou de la construction de haltes routières sur les routes du Québec.

Parallèlement à cette implication sociale à grande échelle, le cercle local reste un lieu d'apprentissage et de coopération. Des membres d'expérience assurent la formation, le bénévolat est fréquent. Malheureusement, l'apport économique de ces femmes n'est pas reconnu. Les effectifs culminent en 1979 avec 853 cercles et 75 000 membres.

Adaptation naturelle

N'empêche, afin de demeurer la plus grande association féminine de la province, les Cercles de fermières du Québec doivent s'adapter et se moderniser. Des cercles voient bientôt le jour dans les grandes agglomérations comme Québec et Montréal et sont aussi actifs que ceux des campagnes.

La mission actuelle des cercles comporte deux volets : améliorer les conditions de vie des femmes et des familles, et transmettre le patrimoine culturel et artisanal. Leur implication sociale reste importante. Ils ont participé à la fondation de Solidarité rurale du Québec, aux travaux de la Coalition pour l'équité salariale, aux initiatives de la Fondation OLO (qui aide les femmes enceintes dans le besoin), ainsi qu'à diverses consultations publiques (politique familiale, commission Rochon pour la santé, rapport Parent sur l'éducation), etc. Ils mettent toujours à profit les mains agiles de leurs membres en donnant notamment des bonnets tricotés aux hôpitaux pour les bébés naissants, des tuques, des foulards et des mitaines aux itinérants et aux écoles de quartiers défavorisés, ainsi que des couvertures en polar aux enfants pris en charge par la DPJ.

La transmission du savoir se maintient elle aussi. Pour partager leurs connaissances culinaires et artisanales, les cercles réalisent leurs propres émissions de télévision sur des chaînes communautaires. Des membres bénévoles offrent aussi des ateliers de couture, de tricot, de tissage partout au Québec dans les écoles primaires, secondaires, les centres de loisirs et les services de garde, afin de transmettre leur savoir artisanal aux jeunes, filles et garçons. De plus, les cercles continuent à éditer des livres, entre autres sur l'artisanat et l'art culinaire.

Malgré une diminution de leurs effectifs, les Cercles de fermières demeurent la plus grande association féminine au Québec avec 650 cercles et 34 000 membres. Ils ont parcouru un long chemin et défendent toujours l'idéal qui a présidé à leur création : améliorer la qualité de vie des femmes et de la communauté en général. Les membres sont fières de leurs origines, et c'est probablement là que réside le secret de leur longévité.

Louise Lagarde est présidente de l'Association des Cercles de fermières du Québec.

À lire

Yolande Cohen, *Femmes de parole. L'histoire des Cercles de fermières du Québec, 1915-1990*, Éditions Le Jour, 1990, 320 p.

Yvonne Rialland Morissette, *Le passé conjugué au présent. Cercles de fermières, historique 1915-1980*, Éditions Pénélope, 1980, 249 p.

À voir

Le documentaire *Fermières* d'Annie St-Pierre (2014) nous fait pénétrer au cœur de ces groupes par l'intermédiaire de quatre membres, Yolande, Thérèse, Francine et Anne-Marie. Info : fermieres.radio-canada.ca

Fermières à l'étude

Dans le contexte de mise en œuvre de la Loi sur le patrimoine culturel, la Direction générale du

patrimoine a demandé à l'ethnologue Cassandre Lambert-Pellerin de réaliser une étude afin de documenter les arts textiles pratiqués dans les Cercles de fermières et les modes de transmission de ces savoir-faire. Une enquête de terrain menée auprès de 60 fermières de différentes régions du Québec a permis d'établir que les Cercles de fermières poursuivent encore aujourd'hui la mission de transmission du patrimoine textile qui a présidé à leur fondation. Elles méritent leur titre de « gardiennes du patrimoine artisanal » puisqu'elles ont mis en place des structures favorisant l'apprentissage et l'actualisation de techniques anciennes, en plus de créer un espace de rencontre où plusieurs générations de femmes se côtoient. Les fermières travaillent également à la mise en valeur des arts textiles et à la transmission de savoir-faire auprès des jeunes générations.

En somme, ces porteuses de traditions incarnent bien le caractère vivant, mouvant du patrimoine culturel immatériel. (C. Lambert-Pellerin)

Publié avec l'aimable autorisation du magazine Continuité. Le numéro 143, hiver 2015, d'où provient ce texte est intitulé « Le patrimoine, source d'inspiration. Passé recomposé ».

Les débuts légendaires de Saint-Gervais

par Pierre Prévost



En 1947, le curé Joseph-Edmond Paré (1870-1948) a mis sur papier un récit qu'il avait entendu alors qu'il était petit. Une légende qui expliquerait com-

ment s'est formé le territoire de Saint-Gervais et de ses environs. Le récit, authentique, a été retranscrit à partir d'un travail de recherche intitulé *Historique de Saint-Gervais* (1978). Mais on ne peut que suspecter la véracité de ses fondements. Savourez ces quelques lignes...

J'avais 6 à 7 ans quand j'entendis raconter la savoureuse histoire de la formation topographique de Saint-Gervais. C'était peu de jours avant la Toussaint. Le temps était gris, bas, froid avec de gros vents de nordet. Ma maman me dit d'aller porter le fer à repasser chez Parrain avant la pluie. Parrain habitait une vieille maison à toit haut.

«Viens te chauffer, tu es gelé.»

Il y avait là des vieux, des vieilles qui effeuillaient du tabac, puis se racontaient des histoires de peur, de bêtes terribles, de revenants, etc. Étaient présents Jacques et Josée Bilodeau, Paul Lamontagne, deux vieux Marceau, Sophie et Téléspore Tremblay (bossu) qui portaient deux morceaux de verre brun attachés avec du fil en guise de lunettes, mon parrain François Tremblay et ma marraine Philomène Buteau. À peine entré dans la maison qu'une pluie aveuglante s'abat. L'eau coulait le long de la cheminée.

«Laisse passer la pluie» disait marraine, «Père Marceau va conter une belle histoire».

Le Père Marceau s'étant nettoyé la gorge commence son histoire.

«Ça fait bien longtemps que c'est arrivé, il faisait encore noir dans le pays. Pas de monde, pas de Français, ni d'Anglais pour se battre. Le Père Éternel était assis dans une chaise près d'une table. Les lunettes sur le nez, il songeait comment il arrangerait les choses de la Terre. Les anges voltigeaient autour de lui en attendant les ordres du Bon Dieu. Les anges ne sentaient plus la fatigue de la grande guerre pour jeter le Diable dans le grand feu. Les saints archanges Michel, Raphaël et Gabriel étaient encore au repos, le combat avait été si dur.

«Et vous n'avez donc rien à faire?» dit le Bon Dieu. «Moi, je vois une paroisse à faire, et là, il y aura un grand nombre de bons chrétiens, puis de nombreux prêtres, des missionnaires, des religieuses. Allez, et faites un beau terrain pour cette paroisse!»

Et Bon Dieu désigna un Gros Ange comme chef de l'ouvrage à faire. Et le Gros Ange amena avec lui un grand nombre d'anges plus petits que lui. Ils vinrent s'aligner sur les hauteurs de Beaumont et au cri «Holà!», tous les anges donnèrent une poussée si forte que les ailes leur descendirent sur les pieds. La terre s'ondula comme une mer poussée par la tempête. Toutes les roches revolèrent dans les champs de Saint-Nazaire, Saint-Damien, Saint-Lazare, Saint-Nérée et en bordure de Honfleur, Saint-Anselme et Saint-Raphaël. Les gens y ramassent tant de roches qu'ils ont les doigts usés jusqu'à la racine des ongles, ces pauvres gens ramasseront des roches jusqu'à la fin du monde. Les anges, craignant que la vague revienne sur elle-même, ramenèrent les roches dans Saint-Gervais, placèrent les belles côtes de la Deuxième et de la Troisième. Puis ensuite la charmante chaîne de rochers qui commence à la Petite Montagne et s'en vont plus bas.

Les anges virent qu'ils avaient poussé si fort que la terre avait défoncé et que l'eau noire, limoneuse, pleine de couleuvres, de poissons piquants, menaçait de faire un lac puant de Saint-Gervais. Le chef, le Gros Ange, de son gros doigt traça la rivière Saint-Charles. Cette eau-là venait bien près de l'enfer et les habitants de Saint-Charles en firent un certain bien, mélangée à de la bagosse, ils en faisaient du rhum. Aujourd'hui, avec du soda et du sel, ils fabriquent des eaux gazeuses (NDLR : les liqueurs Maple Leaf). Ils vont jusqu'à manger des poissons piquants, etc.

De la rive sud de la rivière à la chaîne de roches, il se forma une belle vallée. Le Gros Ange dit aux autres : «Séparez-vous les uns, soufflez au nord-est.» L'eau se retira et il se forma les belles terres du Bras et du cinquième rang. Les autres soufflèrent à l'ouest, ça forma les domaines riches partout. Charmante petite rivière qui reçoit l'eau de par en haut. Et deux fois par année, printemps et automne, inonde et engraisse la terre de la plaine.

La chaîne de rochers et de ravins est une merveille de beauté et d'imprévu. Puis les anges placèrent deux gros rochers et un beau ruisseau qui passe par un ravin, descend vers le Bras en faisant tourner la moulange du moulin seigneurial. Les rochers sont deux beaux soldats qui montent la garde, en cas du retour des roches des paroisses d'en haut. D'autres petits ruisseaux sortent des coteaux de la Deuxième et semble courir les animaux pour leur offrir de la belle eau fraîche.

Et puis le Gros Ange dit aux plus petits : «Prenez chacun un pionnier et allez jeter une belle semence dans la plaine». Et les anges jetèrent partout des semences de cèdre, de pins, de merisiers, d'épinettes rouges, jaunes et blanches, ainsi que toute espèce de plantes plus petites. Ils sont allés ensuite ensemercer la belle chaîne de rochers au sud de l'église. Là, ils mirent des pins, épinettes, chênes, noyers, frênes, cornouillers, des noisettes, des cerises à grappe, des pommes en quantité, des raisins et des fleurs de tous genres, etc.

Enfin les anges retournèrent vers le Père Éternel occupé dans le moment à écrire la Bible pour les Juifs. Celui-ci déposa son gros livre sur la table en disant : «Je suis content, vous avez bien travaillé, vous allez vous reposer.»

Le Bon Dieu fit le soleil, la lune, et d'une chique-naude, il mit tout en marche. Les animaux qui passaient par là y restaient parce que c'était beau. Le Père tout-puissant laissa faire les choses marcher lentement mais sûrement. Il ne fit rien de si beau pour les autres paroisses. À mesure que les eaux se retirèrent, les graines poussèrent. L'orme, l'érable, les bois gommeux et les fruits abondèrent.

Les Français vinrent au pays. L'écume des habitants de Saint-Romuald et de Lauzon formèrent des groupes de défricheurs. Les plus importants groupes furent celui des Chiassons, à la petite montagne, Poiche-ville de Boston, les Diables de la roche du Diable, du petit Lévis dans Saint-Damien. Les missionnaires eurent du fil à retordre pour civiliser ces gens-là. Les gens du Bras disent avoir vu des arbres si gros qu'une fois creusés, ça faisait une maison.

Directives en désuétude

par Pierre Prévost

Les livres des prônes révèlent des règles et les attitudes à suivre par le bon catholique pratiquant, selon le bon jugement du curé. Avec plus ou moins un siècle de recul, certaines directives peuvent faire sourire ou porter à réflexion. À vous de juger.

Servilité, obéissance et soumission

«Défense renouvelée de lire les pamphlets, livrets et livres distribués par les protestants; s'en confesser et brûler immédiatement ces bibles. Vous ne pouvez donc ni les lire, ni les regarder sous peine des plus grandes conséquences, suivant l'ordre de Monseigneur.» (1880)

«Méfiez-vous des colporteurs de bibles. Pas de dissuasions.»

«De nos jours, il y a des doctrines matérialistes qui s'infiltrent un peu partout et prêchent à nos mères l'égoïsme, la limitation des naissances et le plus de temps possible pour le plaisir. Souhaitons que toujours nos mères soient dignes de leur nom de mère et que ces doctrines païennes n'aient aucune emprise sur elles.»

«Avis sur les confessions : Inutile de se présenter à la confesse si vous n'avez pas rétracté votre vote de désobéissance à l'Évêque, pas de discussions inutiles au confessionnal. Je crois que la plupart n'ont pas compris la portée du vote et croient en conséquences n'avoir pas péché. Ils oublient que c'est un acte public et scandaleux qui ne peut se réparer que par un autre acte public en signant un document où vous déclarez vouloir être soumis à l'Évêque et n'avoir pas voulu chasser votre curé et c'est tout. Donc, avant de vous présenter au confessionnal, signez votre rétractation. Quant à nous, nous vous donnerons l'exemple de l'obéissance à l'Évêque, soyez-en sûrs. Nous ne pouvons faire autrement, quelque pénible que ça nous soit. Enfin, je dois vous rappeler que la contribution de tous les péchés mortels est nécessaire pour faire une bonne confession. Et que la désobéissance formelle à l'Évêque est un acte scandaleux, de sa nature péché mortel.»

Règlements à l'usage du bon chrétien

«Défendu de chiquer pendant les offices.»

«Défendu d'uriner sur l'église.»

«Ne pas faire la toilette des pieds pendant la messe à moins d'avoir plus de considération pour ses pieds que pour le Bon Dieu et son âme.»

«La mode des chapeaux est bien incommode pour la communion, levez la tête.»

«Pendant les Quarante heures, interdit de fumage et de cartes.»

«Défendu de faire perdre la messe et les offices au médecin.»

«Le sang des animaux dont la chair est défendue aux jours d'abstinence est également défendu sous peine de faute mortelle.» (1888)

«N'oubliez pas la grave obligation de faire pénitence. Si vous en êtes capables, faites le jeûne complet. Si vous ne le pouvez pas, privez-vous dans la mesure de vos forces, c'est obligatoire. Remarquez que nous sommes tous tenus de faire pénitence, même les enfants et les jeunes gens et jeunes filles qui ne sont pas en âge et qui doivent se priver de bonbons, chocolat, liqueurs douces, cigarettes, etc. Si vous ne faites pas pénitence, vous périrez tous. Assistez à la messe et communiez. Faites le chemin de croix souvent.» (1939)

«Les confesseurs étrangers sont avantageux pour ceux qui ont fait de mauvaises fautes et de mauvaises confessions. Mais on ne doit pas en profiter pour vivre dans des habitudes criminelles sinon le curé abolira cette confession.»

Rappels du curé

«Ayez donc la bonté d'apporter la dîme de jour et non le soir car je crains le feu.»

«Pendant mon absence, cet été, quelques personnes ont fait bénir des chapelets par M. le vicaire. Je prie ces personnes de se rappeler que ces chapelets ne sont pas indulgencés, ils sont seulement bénis. Vous devrez me les présenter si vous voulez gagner des indulgences.»

«Ayez donc la bonté de spécifier que vous avez déjà été à la confesse pendant le carême quand vous y revenez pour la deuxième fois.»

«Utiliser l'eau bénite pour purifier du péché véniel, purifier les choses de leurs qualités mauvaises provenant des influences malignes du démon. Pour préserver de tout ce qui, par la malice du démon, menace leur vie, leur santé, leurs biens. Vous voyez l'usage que vous pouvez en faire, donc : Eau bénite dans chaque famille, en bénir vos lits en se couchant, en jeter sur vos animaux malades.» (1878)

«Lors des visites paroissiales, visite d'affection et d'utilité, la croix devra être ornée. Le curé ne demandera pas d'argent mais les gens devront en donner.»

«Il y aura visite des sœurs de l'Hôpital du Sacré-Cœur chez ceux qui font du sucre.»

Le modèle parental

«En confessant les enfants cette semaine, j'ai eu l'occasion de reconnaître les parents qui font leur devoir.»

«Surveillez vos filles, mères chrétiennes. Tous les soirs, promenade avec les garçons, pas nécessaire qu'il y ait de trottoir car on cherche les endroits retirés pour mieux méditer je suppose. Il y a deux semaines, trois de ces jeunes filles ont fait un voyage en auto avec des jeunes étrangers. Elles sont revenues à deux heures du matin, l'une entrant par une porte d'un logement d'un locataire pour ne pas éveiller les parents et ne pas troubler le sommeil du juste. Une autre allant coucher je ne sais où, quitte à faire croire à sa bonasse de mère qu'on avait eu besoin d'elle trop tard dans la soirée. Et la troisième, moins peureuse, est entrée chez ses parents à cette heure matinale connaissant d'avance sa mère, elle savait que celle-ci n'en serait pas inquiète assez pour demander compte de cette entrée tardive, quelle fille quelle mère.»

«Voilà le printemps qui arrive, c'est le temps de donner des encouragements aux enfants en leur promettant des récompenses pour le plus beau cœur de sucre, les poussins les mieux soignés, et bientôt leur confier un petit morceau de terre qu'ils cultiveront à temps perdu, au profit de la Petite Œuvre.»

Moralité

«Les enfants de nos écoles sont en vacances, veuillez-vous rappeler pères et mères de familles que le temps des vacances est un temps des plus dangereux pour eux. Ils n'ont plus rien à faire ou presque rien et le démon ne manquera pas d'en profiter.»

(1935, Saint-Gervais)

«Il y a désordre au parc, des donzelles qui s'exhibent.»

«Enfants qui se baignent tout nu : si la décence ne les retient pas, la loi le fera.»

«Tireuse de cartes qui vient dans la paroisse de temps en temps, c'est un péché grave contre la foi que de croire à ces superstitions et à ces bêtises.

Et dire qu'il y a des gens assez peu intelligents pour payer cette espèce de folle pour connaître leur passé, présent et avenir. Tout cela indique une diminution de la foi. On ne donnerait pas 5 cents à un pauvre et on donne 25 cents pour faire rire de soi. Le sauvage et la tireuse de cartes, voilà deux preuves de la bêtise humaine.»

«Sept jeunes gens sans honneur ni religion sont venus de Saint-Henri à la messe, sont partis au Sanctus et sont allés fumer près d'une maison voisine. Courage, jeunes, résistez.» (Saint-Anselme)

«Invitation à ne pas laisser quêter les pauvres mais à quêter pour eux.»

«Soyez en garde contre les paroisses étrangères qui viennent louer vos maisons. J'ai remarqué avec peine dans certaines personnes le parti pris de loger tous les quêteux qui se présentent. Vous savez comme moi les désordres qui se sont passés. Vous en avez gémi et vous êtes les premiers en m'en avertir. J'ai parlé inutilement à ce pauvre vieillard qui, après des promesses, n'en continue pas moins à héberger des gens qui deviennent un fardeau à la paroisse. Dernièrement, on a loué dans le faubourg à une famille qui est loin d'y apporter la richesse et l'honneur.»

Avertissements ultimes

«Tous ceux qui vivent autrement que par la culture d'une terre doivent la capitation. Sinon pas de sacrements, même à la mort.» (1878)

«La mort accidentelle arrivée cette semaine m'engage à vous donner un conseil important dans tout accident; en attendant le prêtre, engager le patient à penser à Dieu et ne pas s'occuper seulement du corps.»

«Occupez-vous de vos terres et laissez faire les choses internationales.»

(1947, Saint-Gervais)

Bibliographie

- DION, Marcel, et LALIBERTÉ, Gilles. *Recherches historiques sur Saint-Anselme*, Projet jeunesse Canada au travail, 1978.
- LACASSE, Alain, et VERVILLE, Diane. *Historique de Saint-Gervais*, Projet jeunesse Canada au travail, Honfleur, 1978.

Dates de fondation :

Le cas de Saint-Henri

par Pierre Prévost

1833 et 1842 ne sont pas des dates significatives pour la population de Saint-Henri. Ces années correspondent respectivement aux érections canonique et civile de Saint-Henri-de-Lauzon, ce qui ne veut pas dire grand-chose pour le commun des mortels.

L'humain a tendance à rechercher les extrêmes : Le plus fort, le plus grand, le plus vaste, le plus haut, le plus loin, le plus vite, le plus profond et... le plus vieux. Le livre Guinness et les compilations disponibles sur internet témoignent de cet engouement. Les Henriçois seraient donc portés, par chauvinisme, à scruter les dates les plus lointaines pour prouver que leur Saint-Henri est le plus ci ou le plus ça.

1636

Le 15 janvier, à la résidence de Jean de Lauson (1584?-1666), à Paris, plusieurs terres de Nouvelle-France sont attribuées dont une située sur la rive opposée à Québec. Mesurant six lieues de front sur le fleuve, ce vaste territoire portera le nom de seigneurie de Lauson. Le 29 janvier, la seigneurie de Lauson est concédée à Simon Le Maître. Celui-ci a déclaré dans un acte notarié qu'il agit comme prête-nom à Jean de Lauson, intendant de la Compagnie des Cent-Associés ou Compagnie de la Nouvelle-France. Jean de Lauson débarque pour la première fois en Nouvelle-France en 1651, à titre de gouverneur de la colonie.

1647

Un premier colon s'installe dans la seigneurie, l'interprète et charpentier Guillaume Couture (1618-1701). 1675 marque le début de la construction d'une première église à la pointe Lévy tandis que le missionnaire Thomas Morel commence à tenir les registres de la paroisse de Saint-Joseph de la côte de Lauzon quelques années plus tard. Le premier acte est inscrit le 5 juillet 1679. On retiendra 1685 comme étant l'année de fondation de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy. Le début de la colonisation du territoire au-delà de la première concession jouxtant le fleuve Saint-Laurent aurait débuté en 1715.

1731

Les premiers colons arrivent et s'installent aux abords de la rivière Etchemin, à plus de deux lieues depuis le fleuve. D'autres en provenance de Saint-Étienne de Beaumont et de Saint-Michel abordent le territoire presque simultanément. La tenue des registres est à Saint-Joseph, paroisse mère tandis que le curé Louis-Joseph Mercereau dessert le village Sainte-Geneviève à la côte Saint-Henry à partir de 1739.

1744

Le 10 juin 1744, le seigneur Étienne Charest donne une terre de trois arpents de front sur trente de profondeur entre celles des dénommés Pierre Beloin et François Boulet. Cette terre est réservée à la construction d'une église et d'un presbytère. Le billet de donation mentionne que l'agglomération est connue sous le vocable «Saint-Henry», première mention de ce toponyme seul. Au cours des années 1746 et 1747, on construit le premier moulin aux chutes de l'Etchemin. En cette année 1747 (15 et 16 juin), une ordonnance est promulguée pour dresser les chemins de trait-quarré et de descente pour la côte Saint-Henry. À ce moment, le grand voyer Lanouiller de Boisclerc trace ledit chemin en présence du curé Mercereau et de quelques habitants.

1748

Le curé Mercereau est nommé desservant de la mission de Saint-Henry par Monseigneur Dubreil de Pontbriand. L'année suivante, 1749, des colons venus des seigneuries de Livaudière et de Beaumont s'établissent dans les fourches de la rivière Boyer, seigneurie de Lauzon.

1750

Le 1^{er} avril 1750, un premier acte relatif à la « côte Saint-Henry » est inscrit au registre tenu à Saint-Joseph. Il s'agit du décès de Joseph-Marie Carrier, 19 ans. Le 7 avril, une première messe est dite dans une habitation par le vicaire Joseph-Marie Morand. Les habitants en profitent pour faire une requête à l'évêque pour l'établissement d'une église et d'un presbytère. Le 16 avril, l'abbé Mercereau est confirmé à la cure de Lauzon par

Mgr Pontbriand. Le 20 avril, l'abbé Mercereau envoie ses recommandations écrites à son évêque au sujet du futur presbytère-chapelle. Monseigneur approuve la construction d'un presbytère-chapelle le 23 avril. Une première cloche est acquise, elle pèse 179 livres. Le 20 juin 1751 est promulguée une ordonnance pour dresser le chemin du Roy qui longera la rivière Etchemin. En 1758 s'ouvre la route Justinienne qui relie Pointe-Lévy à la Nouvelle-Beauce. Ce parcours de première importance rejoindra la Nouvelle-Angleterre vers 1820. Le 27 juillet 1759, le major Joseph Dalling reçoit l'ordre du général James Wolfe de se rendre à Saint-Henry pour y saisir des ravitaillements. Il fait prisonniers près de trois cents individus, hommes, femmes et enfants sans oublier le curé Charles Dufrost d'Youville. En janvier 1762, les habitants envoient une lettre à l'évêque pour que l'office y soit donné toutes les trois semaines par le missionnaire de la pointe Lévy.

1765

Le 24 mars 1765, on procède à la première inhumation au cimetière de la Côte Saint-Henry, il s'agit de Dame veuve Paul Boulé. 1766 est considérée comme l'année de fondation de la mission de Saint-Henry étant donné que ses habitants demandent un curé résident le 17 décembre. En 1775, le 5 mai, un premier mariage est inscrit aux registres par l'abbé Hubert, celui de Jean Demers et Véronique Roberge.

1780

En 1780 s'ouvrent les registres paroissiaux à Saint-Henry. Le 18 mars se tient une assemblée pour la construction de l'église. Le 6 novembre, Monseigneur Briand choisit l'emplacement sur les lieux mêmes. Le 17 novembre, l'évêque écrit aux habitants de Saint-Henry au sujet des formalités des matériaux et de l'échéancier de construction de l'église.

1781

Le 7 septembre 1781, la paroisse de Saint-Henry est détachée de celle de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy. Un premier curé résidant est assigné, Joseph-Marie Vézina, qui arrive le 1^{er} octobre.

1782 sera l'année retenue pour célébrer le bicentenaire et le 225^e anniversaire de Saint-Henry.

Le 18 mars 1782, Monseigneur Briand ordonne de faire une assemblée pour la construction de l'église. Le 28 mars, les paroissiens obtiennent la permission de construire l'église faisant cent vingt pieds de long de dedans en dedans. On ne termine le presbytère que le 11 novembre 1784. Le 6 novembre 1785, des prêtres se rendent à Saint-Henry-de-Lauzon afin de marquer la place d'une église, cimetière et presbytère à un endroit convenable. Joseph Richard cède à la paroisse un terrain mesurant un arpent et demi de front par la profondeur nécessaire à l'établissement. Une croix a été plantée et solennellement bénite à l'endroit où se trouvera le maître-autel. Une seconde cloche est acquise en 1792, elle pèse 226 livres. Maître Louis Quévillon sculpte le maître autel de la nouvelle église en 1804.

1825

Le 28 septembre 1825, la paroisse Saint-Henry-de-Lauzon est érigée canoniquement par décret. Ce décret a été annulé par la suite. En 1827, le curé Joseph Lacasse prend possession d'un ensemble de cinq tableaux importés de France par le grand-vicaire Desjardins.

1833 et 1842

Nous y voilà. Le 25 mai 1833, Saint-Henry-de-Lauzon, détachement de la paroisse Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy, est érigée canoniquement. Le 20 décembre 1842, la municipalité de paroisse est érigée civilement.

1845

Le 8 juin 1845, la municipalité de paroisse de Saint-Henry-de-Lauzon est constituée. Le 1^{er} septembre 1847, on l'abolit, puis on la reconstitue le 1^{er} juillet 1855¹.

1855

Le 5 décembre 1855, la voie ferrée du Grand Tronc qui traverse une partie du territoire de Saint-Henry est ouverte à la circulation ferroviaire jusqu'à Montmagny.

1869

Le 22 août 1869 a lieu la bénédiction de la pierre angulaire de l'église actuelle. Le nouveau temple est béni le 8 juin 1879 par Monseigneur Taschereau.

1. En 1845, le gouvernement révoque les ordonnances municipales de 1840 et adopte une loi qui abroge certaines ordonnances municipales de 1841 et 1842. Cette loi de 1845 est abrogée à son tour en 1847. Puis une autre loi est votée en 1855. (SAINT-PIERRE, Diane. L'évolution municipale du Québec des régions, pp. 48-49).

On termine la démolition de l'ancienne église en 1881.

1913

Le 8 juillet 1913, la municipalité de village de St-Henri obtient son statut. La première réunion de conseil a lieu le 18 août suivant. La municipalité de paroisse qui s'appellera Rivière Boyer obtient son statut le 25 janvier 1922.

Les municipalités de village et de paroisse se regroupent le 1^{er} novembre 1975 sous le nom de municipalité de Saint-Henri. Le 9 octobre 1976, la municipalité de Rivière-Boyer se joint à la municipalité de Saint-Henri. Les trois municipalités sont fusionnées.

Le 31 décembre 2001, la municipalité régionale de comté de Desjardins est dissolue. La municipalité passe sous la juridiction de la municipalité régionale de comté des Chenaux. En janvier 2002, Saint-Henri adhère à la Municipalité régionale de comté de Bellechasse.

Outre l'année 1782 commémorée en 1982 lors des festivités du bicentenaire de Saint-Henri, une panoplie de dates s'offre à ceux qui voudraient fêter. Il ne reste qu'à déterminer les fréquences de célébrations qui respectent traditionnellement les cycles de 25 ans, de 50 ans et de leurs multiples, une coutume probablement plus ancienne qu'on pourrait se l'imaginer.



Monument commémoratif situé au 1078 chemin des Îles, tout juste en dehors des limites de l'actuelle municipalité de Saint-Henri, ce monument de granit érigé en 1979 rappelle l'ancien presbytère-chapelle du village Sainte-Geneviève à la côte Saint-Henry. Photo de Pierre Prévost

Écoles de rang de Bellechasse

(État d'avancement du projet de livre)

par Jean-Claude Tardif



La Société historique de Bellechasse a entrepris l'an dernier d'inventorier les écoles de rang qui ont existé dans les 20 municipalités de Bellechasse. Le projet consiste dans un premier temps à localiser toutes les écoles, à mener des recherches cadastrales afin de déterminer à quel moment elles ont été construites et si elles occupent toujours le site initial, identifier le ou les propriétaires et décrire dans quel état elles sont aujourd'hui.

L'équipe de chercheurs est composée du photographe Paul St-Arnaud, de Robert Tessier, membre du conseil d'administration de la SHB et de Jean-Claude Tardif, rédacteur en chef du bulletin *Au fil des ans*. Au moment où vous lisez ces lignes, la tournée des municipalités est terminée. Notre travail a été grandement facilité grâce à l'accompagnement d'une personne reconnue dans chaque municipalité pour sa connaissance du milieu.

Nous avons compilé toutes les monographies de paroisses, publiées à l'occasion d'un anniversaire important tel un centième ou plus encore. Certaines municipalités plus anciennes en comptent quelquefois plus d'une. On y trouve des annotations qui nous sont fort utiles quant à la localisation et aux dates de construction des écoles de rang.

Parallèlement, nous avons entrepris de mener des entrevues avec des personnes qui sont passées par les écoles de rang comme élèves, celles qui y ont enseigné, des élus qui ont siégé sur des conseils de commissaires et même un inspecteur d'école encore vivant. Nous voulons reconstituer l'histoire de l'implantation d'un véritable système d'éducation en milieu rural et documenter les conditions de travail de l'époque et les problèmes de gestion rencontrés.

Notre prochaine étape consistera à fouiller dans les archives des commissions scolaires et du département de l'Instruction publique afin de compiler ce qui est écrit sur l'histoire des écoles de rang en Bellechasse, grosso modo entre les années 1860 et 1960.

L'ampleur du travail tel que nous l'envisageons nous amène à cibler l'automne 2016 comme date de publication.

Nous vous tiendrons au courant, dans les prochains numéros de votre bulletin de l'état d'avancement de nos travaux.

Nous vous rappelons que votre aide est très précieuse dans la recherche d'informaticiens et d'informateurs. Donc, nous réitérons notre appel : si vous ou quelqu'un que vous connaissez a vécu une expérience d'école de rang ou possède des archives ou des photos anciennes d'élèves et d'écoles, faites-nous le savoir et nous irons vous rencontrer. Nous avons la technologie pour faire des enregistrements d'entrevue, prendre des notes, prendre des photos ou numériser vos documents et vous les remettre en mains propres.

Nous vous rappelons nos coordonnées

Robert Tessier, 418-804-0626,
tessierrobert@videotron.ca

Jean-Claude Tardif, 418-837-9768,
jc.tardif@videotron.ca

Paul St-Arnaud, 418-884-4128,
paulstarnaud4@gmail.com



100^e parution d'*Au fil des ans* Retour sur un parcours de 25 ans

par Jean-Pierre Lamonde, président et Jean-Claude Tardif, rédacteur en chef

Fondée en 1985, la Société historique de Bellechasse lance à l'automne 1989 sa revue *Au fil des ans*. Depuis le début, le titre de la revue n'a pas changé de façon significative.

Quant au format de la revue, nous pouvons dire que, depuis le début, il n'y en a eu qu'un : le format 21,5 cm par 28 cm. La page couverture est en noir et blanc, le titre en bleu, avec gravure ou photo d'archives encadrée. De 2001 à 2004, la photo est en couleur et le titre de couleur différente. Depuis 2004, la page couverture est en couleur avec une photo pleine page ou encadrée. Les premières années, on « tapait à la dactylo », c'était la méthode ciseau, colle et papier, puis ensuite le montage avec traitement de texte Word. Le Volume 20 N°3, paru en 2008, est le premier numéro dont le montage est fait par un graphiste professionnel.

À partir de 1990, la revue est publiée quatre fois par année. Voilà ce qui explique qu'en 2014, nous étions rendus au volume 26 pour la 26^e année. La revue présente des articles se rapportant à l'histoire régionale, au patrimoine et à la généalogie des familles de Bellechasse. De plus elle présente plusieurs rubriques à caractère informationnel tel que : Message et rapport du président, Nouvelles de notre société, Assemblée annuelle, États financiers

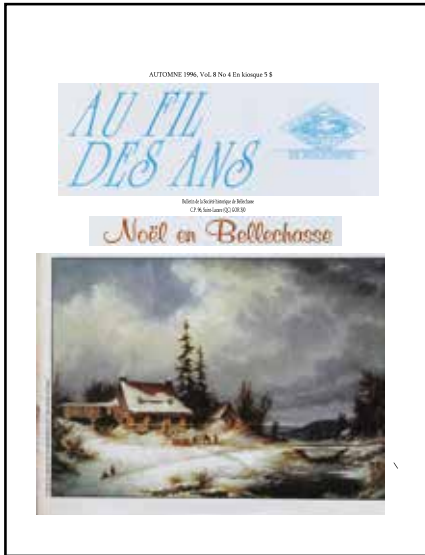
et rapport du trésorier ou de la trésorière, Mot de la rédaction, Réunions de familles, Au fil des mois et divers communiqués.

En 2009, Denis Beaulieu a répertorié tous les articles de la revue et publié un *Index analytique de la revue* « *Au fil des ans* » - Bellechasse 1989-2005, 86 pages. En 2009, monsieur Beaulieu a compilé 635 articles. Il a fabriqué un index par auteur, par sujet, par municipalité et par numéro de la revue. Actuellement, les articles peuvent être consultés sur le site internet de la société au plus tard six mois après leur publication: <http://www.shbellechasse.com/aufildesans.html>.

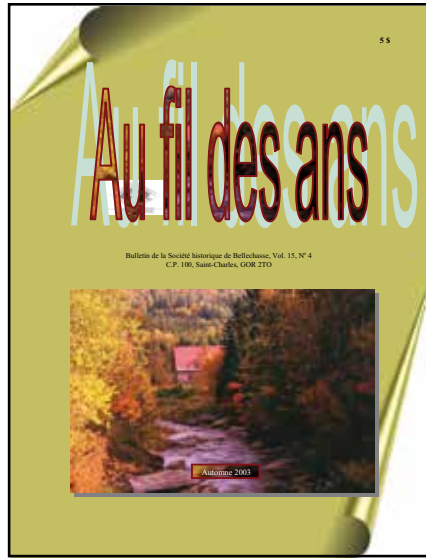
Au cours des années 1989 à 2000, 7 personnes se sont partagé à tour de rôle la responsabilité de la revue, tout en cumulant parfois la responsabilité de président. On les appelait « responsable de la rédaction ». Il s'agit de Roger Patry, Fernand Breton, André Beaudoin, Jean-François Caron, Yves Turgeon et Charles-Henri Bélanger.

À partir de 2001, le secrétaire, monsieur André Beaudoin, agit seul à titre de responsable de la rédaction, fonction qu'il occupera jusqu'en 2008. À compter de 2005, il signe « rédacteur en chef ».

En 2008, Robert Lebrun le remplace et signe « coordinateur ». À l'été 2009, le président Jean-Pierre Lamonde prend la relève pour la production de deux numéros jusqu'à ce que Jean-Claude



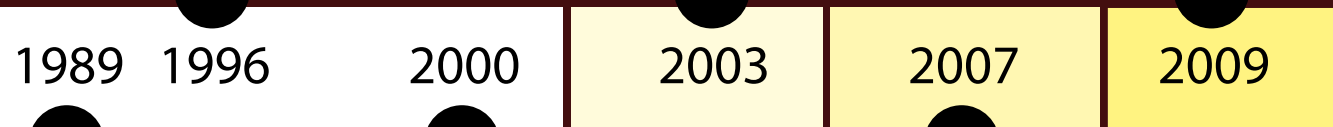
Noëls d'hier
écrit pas divers auteurs
(Vol 8, no 4)



Le chemin de fer en Bellechasse
écrit par divers auteurs
(Vol 15, no 4)



Saint-Philémon
écrit par divers auteurs
(Vol 21, no 1)



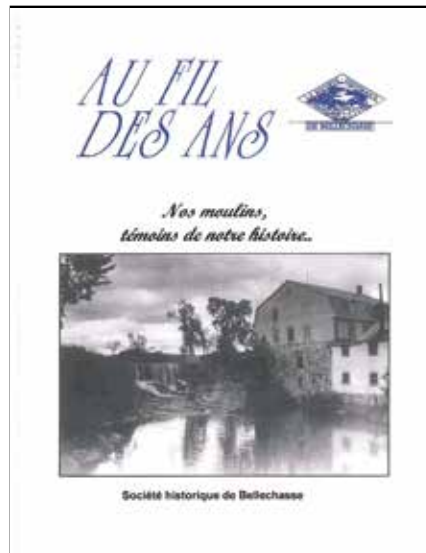
Au fil des ans
Lancement officiel
de la revue
(automne 1989)

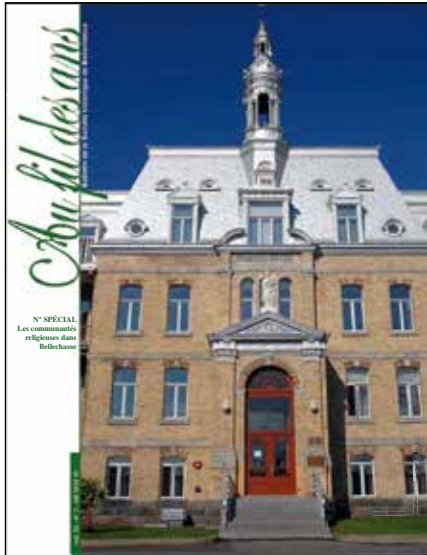
Les moulins de Bellechasse
écrit par Jean-François Caron
et 4 autres (Vol 12, no 4)

Les Métivier
écrit par Réjean Bilodeau
(Vol 19, no 2)



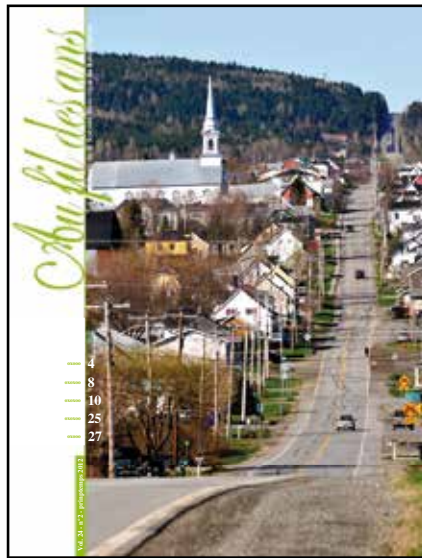
Société historique de Bellechasse
Fondation de la Société historique de Bellechasse





Les communautés religieuses dans Bellechasse

écrit par Pierre Prévost
(Vol 22, no 3)



Notre-Dame Auxiliatrice de Buckland

écrit par Claude Gignac
(Vol 24, no 2)



Armagh

écrit par divers auteurs
(Vol 25, no 2)

2009

2010

2011

2012

2013

2013

Les militaires en Bellechasse

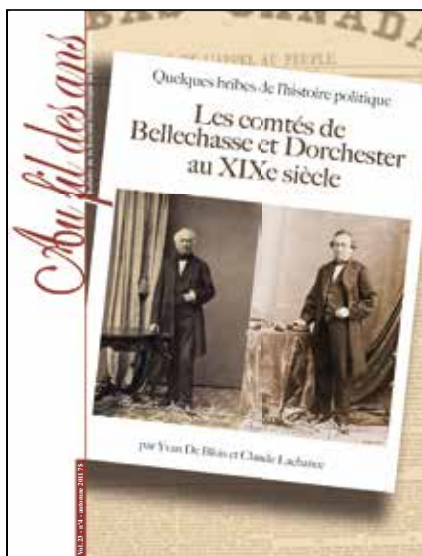
écrit par divers auteurs
(Vol 21, no 3)

Histoire politique des comtés de Bellechasse et Dorchester au XIX^e siècle

écrit par Claude Lachance
et Yvan De Blois (Vol 23, no 4)

Hommage à Robert Lamontagne

écrit par Jean-Claude Tardif
(Vol 25, no 1)



Tardif accepte d'agir à titre de rédacteur en chef, fonction qu'il assume encore aujourd'hui.

Les auteurs les plus prolifiques ont été André Beaudoin, Aline Bernier-Asselin, Fernand Breton, Jean-François Caron, Claude Corriveau, Roger Patry, Yves Turgeon et Pierre Prévost.

Au fil des ans est publié 4 fois l'an, contient en moyenne une trentaine de pages et traite de sujets variés. De plus, il faut rappeler la production de plusieurs numéros « thématiques ».

- Noël d'hier, écrit par divers auteurs (Vol 8, no 4, 1996)
- Les moulins de Bellechasse, écrit par Jean-François Caron et 4 autres (Vol 12, no 4, 2000)
- Le domaine seigneurial d'Oliver Morel de La Durantaye, écrit par Charles-Henri Bélanger, Jean-Paul Morel et Lucie Roy-Brien (Vol 14, no 4, 2002)
- Le chemin de fer en Bellechasse, écrit par divers auteurs (Vol 15, no 4, 2003)
- J.A.N. Chabot, écrit par divers auteurs (Vol 17 No 1, 2005)
- L'agriculture en Bellechasse, écrit par divers auteurs (Vol 17 no 4, 2005)
- Les Métivier, écrit par Réjean Bilodeau (Vol 19, no 2, 2007)
- La maison Couët, écrit par divers auteurs (Vol 19, no 4, 2007)
- Saint-Philémon, écrit par divers auteurs (Vol 21, no 1, 2009)
- Beaumont, écrit par divers auteurs, sous la coordination de Jean-Claude Tardif (Vol 21, no 2, 2009)
- Les militaires en Bellechasse, écrit par divers auteurs (Vol 21, no 3, 2009)
- Les cimetières, écrit par divers auteurs (Vol 21, no 4, 2009)
- Sainte-Claire, écrit par Yvan De Blois (Vol 22, no 1, 2010)
- Les communautés religieuses dans Bellechasse, écrit par Pierre Prévost (Vol 22, no 3, 2010)
- La Durantaye, écrit par les membres du comité organisateur des fêtes, sous la

coordination du maire Jean-Paul Lacroix (Vol 22, no 4, 2010)

- St-Nérée, écrit par les membres du comité des fêtes (Vol 23, no 2, 2011)
- Histoire politique des comtés de Bellechasse et Dorchester au XIX^e siècle, écrit par Claude Lachance et Yvan De Blois (Vol 23, no 4, 2011)
- Le phare de l'îlet de Bellechasse, écrit par Jean Cloutier (Vol 23, no 5, 2011)
- Notre-Dame-Auxiliatrice de Buckland, écrit par Claude Gignac (Vol 24, no 2, 2012)
- Histoire politique de Bellechasse et Dorchester au XX^e siècle, écrit par Claude Lachance et Yvan De Blois (Vol 24, no 4, 2012)
- Hommage à Robert Lamontagne, écrit par Jean-Claude Tardif (Vol 25, no 1, 2013)
- Inventaire du patrimoine bâti de Bellechasse, écrit par Pierre Lefebvre (Vol 25, no 2, 2013)
- Saint-Henri, écrit par Pierre Prévost (Vol 25, no 4, 2013)

Avec la présente parution qui est la centième, nous célébrons un quart de siècle de production de connaissances sur l'histoire régionale de Bellechasse. Avec les nouvelles technologies des communications et la performance des moteurs de recherche que sont Google, Internet Explorer et autres, cette banque de savoir devient accessible à tous, en tout temps, partout et en tout lieu.

Tout cela a commencé bien humblement en 1989, grâce au flair et à la vision d'une équipe de bénévoles à qui il faut dire merci. Merci pour la constance et l'enthousiasme de tous ceux qui ont suivi. Merci à l'avance à celles et ceux qui auront le courage de nous joindre pour poursuivre cette mission essentielle à la survivance de notre histoire et de notre patrimoine.

En terminant, nous voulons dire merci aux autorités politiques et économiques qui nous supportent, en particulier la MRC de Bellechasse, la Caisse populaire des Seigneuries de Bellechasse et la député provinciale de Bellechasse, madame Dominique Vien.

Répartition des noms de familles de Bellechasse

par Pierre Prévost

1	Roy	3,65
2	Labrecque* ¹	1,96
3	Fournier	1,92
4	Bilodeau*	1,64
5	Breton*	1,46
6	Gagnon	1,41
7	Boutin*	1,29
8	Laflamme	1,28
9	Mercier*	1,28
10	Godbout*	1,26
11	Leblond*	1,19
12	Morin	1,16
13	Pouliot	1,16
14	Dion*	1,14
15	Nadeau	1,09
16	Fortier	1,08
17	Blais	1,07
18	Chabot*	1,07
19	Lacasse*	1,07
20	Côté	1,05
21	Audet	0,99
22	Gosselin	0,97
23	Asselin*	0,96
24	Aubé	0,90
25	Tanguay	0,84

26	Bélanger	0,81
27	Corriveau*	0,81
28	Lacroix	0,81
29	Goulet*	0,79
30	Lemieux	0,78
31	Couture	0,70
32	Gagné	0,70
33	Thibault	0,70
34	Beaudoin	0,66
35	Carrier	0,65
36	Turgeon	0,64
37	Lapointe	0,63
38	Aubin*	0,62
39	Lamontagne	0,62
40	Fradette	0,61
41	Lachance	0,61
42	Noël	0,60
43	Picard	0,59
44	Ruel*	0,59
45	Bernier	0,58
46	Guillemette	0,58
47	Laliberté	0,58
48	Leblanc	0,58
49	Pelletier	0,57
50	Labbé	0,56

Une étude statistique produite en 2006 par Louis Duchaine révèle des informations singulières sur les noms de famille et leur distribution au Québec. Dans le cas de Bellechasse, les cinquante patronymes les plus fréquents ont été transcrits dans le tableau ci-joint avec leur pourcentage respectif dans la population de la MRC. L'astérisque joint au nom de famille indique que c'est dans Bellechasse que le patronyme est le plus répandu comparativement aux autres municipalités régionales de comté du Québec.

Le patronyme «Roy» est en première place de la liste avec une proportion presque double de ses rivaux. Néanmoins, c'est dans la MRC Robert-Cliche qu'ils s'affichent le plus avec une proportion atteignant plus de 5%. Les Labrecque

arrivent au second rang de la liste avec tout près de 2% de la population, étant suivis de près par les Fournier et ainsi de suite. C'est dans Bellechasse qu'on retrouve le plus de «Labrecque» au Québec, ils sont de ce fait très représentatifs au point de vue statistique étant donné leur discrétion dans le reste de la province.

Advenant qu'apparaisse un personnage folklorique typiquement bellechassoïse, devra-t-on l'appeler «Le Père Labrecque»?

Bibliographie

- DUCHESNE, Louis. *Les noms de famille au Québec, aspects statistiques et distribution spatiale*, Gouvernement du Québec, 2006.

1. L'astérisque indique que c'est dans Bellechasse que ce patronyme est le plus répandu

Maudite boisson

par Pierre Prévost

La boisson est source de plaisir, mais est souvent accompagnée de désagréments. Elle a fait couler beaucoup d'encre, de la plume des secrétaires municipaux autant que de celle des curés. À la lumière de quelques savoureux extraits de documents relatifs à Saint-Anselme et Saint-Gervais, procès-verbaux et cahier des prônes, nous pouvons mieux comprendre ce phénomène social qu'est de prendre un coup, petit ou gros.

Un jeu de chat et de souris

En 1874, le conseil municipal de Saint-Gervais interdit la vente de boissons fortes sur son territoire et l'émission de licence de liqueurs à cet effet. Juste à côté, en 1875, Saint-Anselme fait le constat suivant : «Vu l'agrandissement rapide de la paroisse, il serait important d'avoir un magasin de liqueur enivrante».

Dans la même veine, Saint-Gervais annule le règlement de prohibition d'alcool en avril 1876. À peine trois ans plus tard, la vente de boissons fortes et enivrantes est à nouveau prohibée dans les limites de la municipalité de paroisse de Saint-Gervais.

Tandis que la boisson coule à flots à Saint-Anselme. Les prônes du curé de Saint-Anselme sont éloquents sur le sujet.

« Un chef de famille m'a dit qu'il vendait de la boisson et se propose de continuer. Déjà, des citoyens respectables ont donné le triste exemple d'aller y chercher de la boisson. Si des citoyens de par leur position devaient donner l'exemple et ont de pareilles faiblesses, qu'attendre de jeunes gens naturellement enclin au mal et peu soucieux de leur réputation? Je vous laisse mes frères à livrer la conclusion. N'attirez pas ici l'écume des autres paroisses. »

« Mise en garde contre la boisson : La misère est trop grande pour gaspiller l'argent. Si vous avez de l'argent de trop, faites la charité et donnez généreusement aux quêtes. »

« Tous les marchands de l'endroit, à l'exception d'un juif, ont fait le noble et généreux sacrifice d'abandonner pour toujours le commerce des boissons fortes. »

« Accès interdit dans les établissements après la noirceur ni pendant les offices. »

« Un saoulon a perdu son chapeau sur ma galerie hier au soir. Je me charge de lui remettre. Qu'il vienne le chercher. Je lui apprendrai à faire du tapage sur ma galerie et dans mon jardin. Je le connais, il ferait bien de venir. »

« Je vais commencer à recommander aux prières le dimanche les personnes que je verrai saoules. Je ne les nommerai pas, mais on les reconnaîtra. Pour aujourd'hui, je recommande à vos prières un père de famille de la quatrième revenant de la ville mardi le trois au courant. Après toutes les instructions que j'ai données pour faire détester ce vice, vous êtes coupables si vous vous y livrez. Je n'ai donc plus de ménagements à avoir. Je vous félicite cependant sur votre conduite pendant l'exhibition, je n'ai rien remarqué qui ne fut signe de gentilhomme ou de bon chrétien. »

« Un protestant fait du trafic de boisson et tient une auberge. Fréquenter sa maison entraîne la perte de la jeunesse, les occasions de scandale, etc. »

« Des polissons ont eu des excès de boissons et de langages autour de la station et des auberges. »

« Je recommande à vos prières trois jeunes gens qui, au scandale de la paroisse, sont entrés dans une auberge protestante au moment de la grand-messe. Ce sont des enfants qui font la désolation de leurs parents, qui ne sont pas riches et qui se serviraient bien de l'argent dépensé follement pour payer leurs dettes. Je recommande également deux autres jeunes gens qui sont arrivés saouls au sanctus. Je suis surpris que les constables ne les

aient pas remarqués. Ils ont déjà frisé la prison. Ils mériteront, j'ai peur un jour, le pénitencier. Je recommande aussi de malheureux pères de famille dont les excès ne connaissent plus de bornes, ce qui me fait craindre pour eux quelque accident où ils mourront misérablement. Vous voyez comme nous avons bien raison de prier pour leur conversion. D'ailleurs, nous sommes intéressés à la recrudescence des désordres, les bons payent pour les méchants. »

« Il y a beaucoup de jeunes gens partis pour la drave. Quelques-uns sont partis dans un triste état. Un ivrogne leur a procuré de la boisson et a failli ainsi être la cause d'un accident en char. C'est bien triste de partir dans cet état pour un ouvrage aussi dangereux que la drave. Je vous avancerai que je crains des malheurs. Je vous invite donc à prier avec moi pour que le Bon Dieu leur donne le temps de se reconnaître avant de mourir. »

« Certains prennent de la boisson, mais ne payent pas leurs dettes. »

La ligue de tempérance

Un autre phénomène est venu prêter main-forte aux discours des curés : les ligues de Tempérance, la tempérance ou sobriété étant l'une des quatre vertus cardinales.

Ce mouvement anti-alcool avait pris de l'ampleur grâce au révérend Theobald Mathew (1790–1856), un irlandais qui s'était fait un devoir de combattre la boisson et ses méfaits, d'abord dans l'archipel britannique, puis en Nouvelle-Angleterre. La vague de prohibition de l'alcool s'est vite étendue à travers toute l'Amérique via les chefs de communautés chrétiennes, autant pasteurs que curés.

Pour l'adepte du mouvement de Tempérance, le renouvellement d'engagement se déroule comme suit : À genoux, le ligueur récite ses engagements en ajoutant «Je le promets» après chaque locution.

«O mon Dieu à genoux devant vous, je prends la résolution sincère sur mon honneur de chrétien et pour un an,

1^e de ne pas faire usage de boisson enivrante et de ne pas en offrir aux autres, hormis le cas de nécessité.

2^e de ne pas fabriquer ni vendre ni acheter ni importer par contrebande des liqueurs enivrantes.

3^e de me servir de toute mon influence pour empêcher l'usage

des liqueurs enivrantes chez ceux qui dépendent de moi.

4^e de ne jamais favoriser ni par mon vote ni par ma signature ou autrement le commerce des liqueurs enivrantes.

5^e de ne jamais entrer dans les débits de boisson pour y boire ou y faire boire les autres.

J'accepte la croix de Jésus-Christ comme symbole du sacrifice que je m'impose.»

Cette croix de Jésus n'étant que la croix noire de Tempérance qu'arboraient nos bons foyers québécois.

La prohibition

En réponse à la panoplie de désagréments reliés à la consommation d'alcool, le conseil municipal de Saint-Anselme adopte, le 1^{er} mars 1886, un règlement prohibant la vente de boisson.

Mais on accordait dès l'année suivante une licence de vente, de quoi nourrir encore les prônes du curé. Le 1^{er} mai 1889, on adopte un autre règlement prohibant la vente des boissons enivrantes dans les limites de la municipalité de Saint-Anselme.

La municipalité voisine tarde à emboîter le pas. En 1897, il est proposé et résolu unanimement que la vente des liqueurs enivrantes spiritueuses et alcooliques soit défendue et prohibée en ladite



Des monuments de Tempérance ont poussé un peu partout au Québec. L'un des rares spécimens conservés est abrité à l'église Saint-Ignace-Loyola de Beauport. Photo de l'auteur, 2014.

municipalité de la paroisse de Saint-Gervais, que l'octroi de licences à cet effet soit aussi défendu et prohibé.

«Les chefs de familles voudront bien se rappeler toujours que la danse est un amusement condamnable et condamné, qu'ils ne peuvent pour aucune raison et dans aucune circonstance le permettre dans leurs maisons ou le permettre aux enfants.

Qu'ils veuillent bien se rappeler aussi qu'il est toujours défendu de fabriquer ou de vendre des liqueurs alcooliques. L'autorité religieuse du diocèse a le pouvoir et le devoir de faire des lois pour le bien de ses enfants et pour le salut éternel de leurs âmes.

Le devoir de tout catholique digne de ce nom et de ce beau titre est d'écouter l'Église et d'appliquer ses lois et commandements.» (Prône du curé de Saint-Gervais, 1934)

Bibliographie

- DION, Marcel, et LALIBERTÉ, Gilles. *Recherches historiques sur Saint-Anselme*, Projet jeunesse Canada au travail, 1978.
- LACASSE, Alain, et VERVILLE, Diane. *Historique de Saint-Gervais*, Projet jeunesse Canada au travail, Honfleur, 1978.

Concert à Saint-Charles le 16 mai

Le Choeur de Bellechasse donnera son spectacle de 5^e anniversaire à l'église de Saint-Charles le samedi 16 mai à 20 h.

Pour info ou réservation : 418 887-3761

1922, l'année catastrophe

par Pierre Prévost

En 1922, plusieurs édifices dont une majorité à caractère religieux ont eu leur lot de malchances. Cette désastreuse année débute du mauvais pied avec l'incendie de l'église et du couvent de Sainte-Marguerite du Lac Masson, le 8 février. Quelques jours plus tard, le 15 février, une violente bourrasque vient à bout du fier clocher de l'église de Beaumont.

Montréal n'est pas épargnée

Le 3 mars 1922, Montréal perd son hôtel de ville, un incendie que tous les pompiers disponibles ont essayé de maîtriser tant bien que mal. Exactement un mois plus tard, le 3 avril, l'église Sacré-Cœur-de-Jésus de Montréal est la proie des flammes. On suspecte une défectuosité de la soufflerie de l'orgue. Coïncidence, cette paroisse est en voie d'être démembrée avec la construction précipitée de l'église Sainte-Marguerite-Marie-Alacoque (aujourd'hui Notre-Dame-de-Guadeloupe), qu'on dit être le centième clocher catholique romain de Montréal. Le 18 avril, c'est au tour du couvent de la Congrégation de Notre-Dame, à Pointe-aux-Trembles, d'être anéanti.

Sainte-Anne-de-Beaupré



Ruines de la basilique Sainte-Anne. BAnQQ P600S6D5P1229

Au matin du 29 mars, vers 9 h 15, un feu d'origine électrique se déclare dans le juvénat de Sainte-Anne-de-Beaupré. Le bâtiment en bois, comme la sacristie voisine, devient si rapidement la proie des flammes que les révérends Pères rédemptoristes n'ont pas le temps de sauver leurs meubles. Les pompiers de Québec arrivent à 11 h 35 avec une pompe à vapeur et divers accessoires pour combattre le feu, mais la basilique est déjà en flammes. Comble de malheur, la marée est basse à ce moment et les pompiers doivent étendre sur la

batture au moins trois mille pieds de boyaux pour atteindre l'eau du fleuve. À midi, les deux clochers s'écroulent sous les yeux horrifiés de la population et des pompiers. Le vent qui souffle avec violence vers l'est vient de tourner côté sud, le village est épargné, mais les flammes s'élèvent à plusieurs centaines de pieds de hauteur. Les communications téléphoniques entre Sainte-Anne et Québec sont interrompues. Les Saintes Espèces, les peintures et autres œuvres d'art de grande valeur sont sauvées du désastre. La colossale statue en bois de Sainte-Anne tient le coup au haut de la façade léchée par les flammes. Les pertes s'élèvent à plus d'un million de dollars.

Saint-Léon-de-Standon



L'église de Saint-Léon-de-Standon au lendemain de l'incendie. Photo Société du Patrimoine de Standon.

Ce même 29 mars 1922, une combinaison feu et vent ne laisse debout que les murs de l'église de Saint-Léon-de-Standon. Celle-ci avait déjà failli passer au feu auparavant lorsque des flammèches échappées de la cheminée du moulin à scie du voisinage s'étaient introduites sous la couverture de tôle. Cette fois, l'élément destructeur est attisé par les mêmes vents tièdes et soutenus qui ont donné tant de fil à retordre aux pompiers de la Côte-de-Beaupré. L'église est condamnée et le curé, aidé de ses indéfectibles paroissiens, tente de sauver l'orfèvrerie liturgique, les ornements sacerdotaux, les statues, le chemin de croix, les autels, les bancs, la balustrade, les confessionnaux, le catafalque et l'harmonium. On détache même la chaire de son mur, mais elle ne passe pas dans l'étroite porte de la sacristie et ouvrir les grandes portes ne ferait qu'attiser le brasier. Cet après-midi laisse d'amers souvenirs aux citoyens de Saint-Léon.

Ailleurs au Québec

Le 27 juillet, dans le comté de Nicolet, l'église de Sainte-Perpétue est ravagée par les flammes. Le 25 septembre, un incendie de forêt qui avait pris naissance en Ontario traverse au Témiscamingue. Notre-Dame-du-Nord est assaillie par la fumée. Vers 16 h, la situation y devient apocalyptique, il fait noir comme en pleine nuit et le feu détruit presque tout sur son passage. L'école qui sert de chapelle depuis l'incendie de l'église au Jour de l'an 1918 est détruite. Le lendemain, curieusement, six pouces de neige tapissent le sol du Témiscamingue. Au soir du 1^{er} décembre, un incendie éclate à Terrebonne. Rue après rue, les bâtiments sont détruits, l'hôtel de ville et le bureau de poste inclus. 130 maisons sont perdues, mais l'église échappe de justesse au sinistre. Le 2 décembre, le presbytère et le séminaire de l'Annonciation d'Oka sont détruits, registres inclus.

La basilique cathédrale de Québec

Le 22 décembre 1922, à minuit et quelques minutes, quatre députés sortent du parlement et aperçoivent de la fumée qui émane de la toiture de la cathédrale.

Ils se précipitent au presbytère pour avertir le curé. Les pompiers sont appelés et l'on sonne le tocsin. Arrivés en trombe, les pompiers ont bien du mal à circonscrire l'incendie vu la proximité des autres bâtiments et l'étroitesse des rues. Des spectateurs entassés en face de l'hôtel de ville regardent, impuissants, le triste spectacle. Vers 2 h 45, le clocher finit par s'écrouler dans un épouvantable fracas et sa flèche va se briser dans la rue Buade. Au matin, plusieurs dévots qui se présentent pour la messe voient avec stupéfaction l'immense monticule de ruines fumantes. Un trésor gardé intact par la voûte protectrice est retrouvé intact. Le Ku Klux Klan est suspecté d'être responsable de l'incendie, car les autorités de l'Université Laval avaient reçu quelques jours plus tôt la lettre de menace suivante : « WARNING. After Montreal and St. Boniface, Quebec, Be careful. K.K.K. »

Bibliographie partielle

- LECLERC, Eugène. *Statistiques Rouges*, Imprimerie Ernest Tremblay, Québec, 1932.



Notre-Dame de Québec au lendemain de l'incendie. Photo J. E. Livernois BANQQ P560S2D2P300386.



Le semeur de patrimoine

À l'été 2014, la Société du patrimoine de Saint-Léon-de-Standon organisait la troisième édition de son Symposium artistique patrimonial où elle invite des artistes régionaux à passer une journée ou deux à Saint-Léon afin de peindre en public sur des thèmes du patrimoine. Le président de la Société historique de Bellechasse, M. Jean-Pierre Lamonde, a été invité pour sa part afin d'écrire un texte à propos d'une toile de son choix. Il a été attiré par une oeuvre en construction d'une artiste peintre de Saint-Anselme, madame Josée Baillargeon. L'oeuvre avait pour titre Le semeur de patrimoine. Voici le texte qu'il remit.

La brume matinale dissipée, nous avons vu le paysan précédé de ses lourdes bêtes attelées à la charrue, avançant lentement en ouvrant la terre. À l'arrière de lui, une forêt marque les limites d'un champ et jette de l'ombre sur le paysage.

L'artiste qui donne vie à la scène est Josée Baillargeon. Elle a sollicité l'aide d'enfants de

3 à 9 ans qui ont apporté, chacun à leur façon, une touche au tableau, afin d'en faire une oeuvre collective.

Plus les bêtes avancent dans le tableau, plus l'artiste doit laisser place à la symbolique qui se dégage, celle du laboureur, du semeur de paysages, du cultivateur de patrimoine. En effet, les sillons ouverts par la charrue sont parsemés de petites photographies de rangées de maisons patrimoniales de Saint-Léon. Le geste de l'homme veille à les protéger et les faire fructifier, comme le grain de son champ.

Bonjour laboureur, lui dis-je, que fais-tu dans ce champ de patrimoine ?

L'homme arrête ses bêtes, essuie son front et répond : j'œuvre et je chef-d'œuvre, je vais et je viens avec ma charrue, car la terre a besoin d'être meuble pour que les racines des plantes et des arbres aillent chercher l'humidité.

Et quoi encore, laboureur ?

À ma façon, je poursuis l'œuvre de la création. Les vieux venus avant moi ont ouvert le pays et le sol, créé famille et bâti maison, et m'ont laissé en héritage le soin de poursuivre ce qu'ils ont commencé.

Pourquoi donc, laboureur ?

Ce que les anciens ont laissé, dit-il, j'ai mission de le protéger et de le développer. Il ne faut pas seulement labourer la terre, il faut aussi l'ensemencer pour qu'elle porte blé et fruit. Le patrimoine que je cultive, c'est pour que les enfants et petits-enfants le découvrent à leur tour, en profitent et le transmettent à ceux qui viendront.

À t'entendre, laboureur, j'ai l'impression que tu es un peu philosophe, est-ce le cas ?

Je ne sais pas trop ce qu'est la philosophie, dit le laboureur. Moi, je suis paysan et je cultive les paysages tant que les bœufs de mon attelage ne tomberont pas sous le

joug. J'ai beaucoup à faire avant la nuit. Et toi, qui es-tu ?

Oh moi!, lui dis-je, je suis venu chez toi parce que j'aime les grands paysages bien taillés, les maisons et les villages bien entretenus, les gens fiers de ce qu'ils ont été et de ce qu'ils sont. Dans le pays de Standon, j'ai trouvé ces gens qui cultivent leur mémoire et leurs paysages comme toi la terre, et je me dis que les enfants qui ont mis les fleurs dans ton champ se berceront un jour sur la grande galerie de leur maison en attendant leurs petits-enfants venant les visiter et contemplant ton œuvre. Pour tout cela, je te dis merci.

Là-dessus, il redémarra son attelage, et aujourd'hui encore, si vous savez voir au-delà, il cultive encore ses paysages de patrimoine, mais il n'est plus seul. Il avait aussi semé en même temps l'idée que tous s'en occupent, comme le paysan qui sème son avoine met aussi en terre la petite graine qui croîtra après la moisson et assurera la fenaison de l'année suivante.

Jean-Pierre Lamonde - Juillet 2014

La théorie des deux chapelles

par Paul Saint-Arnaud

À propos de la tradition française qui voulait que des chapelles de procession soient installées aux extrémités des villages de part et d'autre de l'église le long de la rue principale j'aimerais apporter une certaine contribution.

À l'origine en Bellechasse et c'est le cas pour les villages de Saint-Michel, Beaumont, Saint-Vallier, Saint Charles et Saint-Gervais, les chapelles de procession étaient installées de part et d'autre de l'église aux limites de l'espace occupé par les paroissiens du premier chemin de rang qui deviendra la rue principale des premières agglomérations villageoises. Avant le 19^{ième} siècle au Québec, les habitants vivent à l'intérieur d'un rang, en bordure du chemin qui traverse le rang, et le mot village est utilisé pour désigner les habitants du rang. Il y a autant de villages que de rangs et l'église est une église de rang. Pour être plus précis il faudrait dire une église de premier rang.

Les agglomérations villageoises telles qu'on les connaît aujourd'hui n'existent donc pas. Il n'y a pas de bourg.

Au 19^{ième} siècle, une sorte de « dézonage agricole » va permettre aux habitants de se bâtir maison sur de petits terrains autour des églises pour former les premières agglomérations villageoises. Sous le Régime français il fallait avoir une terre pour se bâtir maison.

Un arpent et demi par 30 ou 40 de profond était la dimension minimum exigée pour se bâtir. Pas de petits terrains car le territoire est grand et la faible population doit quand même en assurer l'occupation.

Après la guerre de Conquête, et plus précisément au 19^e siècle, la situation va changer. Les rangs sont tous occupés et la population augmente. Des espaces villages vont pouvoir se développer autour

des églises. Au début, les chapelles de processions serviront de balises et les paroissiens qui voudront se bâtir maison entre les deux chapelles pourront le faire. L'église avait intérêt à ce que le plus de fidèles possible assistent aux processions et les chapelles de dévotion servaient à cela. C'étaient des chapelles de procession.

On peut m'objecter par exemple que le manoir de Beaumont était à l'extérieur des limites fixées par les deux chapelles et donc que le village allait bien au delà de la chapelle de l'ouest. C'est vrai qu'actuellement le manoir fait partie du village mais ce n'était pas le cas au début du 19^{ième} siècle. Vers 1800 le manoir seigneurial ne faisait pas partie de l'agglomération villageoise, pas plus que le manoir d'Olivier Morel et des Religieuses de Saint-Vallier ne faisaient partie du village de Saint-Michel, que le manoir de Xavier-Rock Tarieu de Lanaudière ne faisait partie du village de Saint-Vallier, que le manoir Enderson ne fera partie du village de Saint-Malachie ou que le manoir du seigneur Taschereau ne fera partie du village de Sainte-Claire.

La raison est simple. Les manoirs seigneuriaux n'ont jamais constitué des pôles d'attraction suffisants pour inciter les habitants à vouloir s'y agglomérer. J'imagine que les seigneurs voulaient également s'assurer d'une certaine intimité. Les seuls manoirs que je connaisse qui ont fait partie de villages sont ceux des seigneurs qui ont voulu se rapprocher de l'église et qui se sont fait construire un manoir près de l'église.

Des trois pôles d'attractions du territoire au 17 et 18^e siècle, soit le manoir, le moulin et l'église, le manoir seigneurial était le moins fréquenté par les colons durant une année. Les censitaires devaient d'avantage fréquenter le moulin et l'église. La pratique religieuse du temps faisait que l'église était de loin la plus fréquentée et c'est pour cela que nos agglomérations villageoises se sont développées autour des églises.

C'est de l'église que les gens cherchaient à se rapprocher pour éviter de trop voyager. Et lorsque certains, habitants du 4^e et 5^e rang, étaient trop éloignés de leur église d'origine ils demandaient qu'on crée une nouvelle paroisse pour avoir une église à proximité de leur lieu de résidence.

L'éloignement des colons de l'église mère est d'ailleurs la seule raison qui explique la prolifération des églises au Québec. Certains hameaux se sont développés autour de moulins, industries ou gares ferroviaires à partir de 1850 mais ils n'étaient pas considérés comme des villages. Ils formaient des hameaux qu'au Québec on appellera faubourgs. Les seules agglomérations qui méritaient et méritent encore le titre de bourg ou de village étaient celles développées autour des églises. Après avoir formé le cœur de nos paroisses elles formaient maintenant le cœur de nos villages. Le faubourg de Saint-Michel-Station est devenu le village de La Durantaye lorsqu'on y a construit une église en 1910. Saint-Vallier-Station n'a par contre jamais formé village. Le faubourg de Saint-Vallier développé vers 1830 autour de la maison du meunier qui servait de manoir sur les terres de la fabrique est devenu un bourg lorsqu'on y a construit une nouvelle église vers 1900. À Beaumont, au 18^e siècle, la chapelle de l'ouest marquait la limite d'un territoire qui englobait le moulin banal (moulin Duval) mais pas le manoir.

Le manoir de Beaumont n'est donc pas dans l'agglomération villageoise au moment où l'on construit les chapelles. Le manoir de Beaumont s'est intégré au village à mesure que les limites, d'abord fixées par les chapelles de façon informelle, furent déplacées pour faire place aux gens qui achetaient de petits terrains à l'est comme à l'ouest des chapelles. La première chapelle, celle de l'est, fut construite au 18^e siècle mais celle de l'ouest l'aurait été au début du 19^e siècle au moment où les agglomérations villageoises autour des églises devenaient possibles grâce au « dézonage agricole » qui permettait un nouveau cadastre, un nouveau découpage des terres qui pouvaient désormais être morcelées. Le village ne s'est pas développé autour du manoir mais c'est le village qui a graduellement rejoint le manoir en prenant de l'expansion vers l'ouest.

Au 17 et 18^e siècle il y a des seigneuries, des rangs, des manoirs, des moulins, des paroisses, des églises mais pas de bourg. Il n'y aura pas de village, pas d'agglomération villageoise avant 1800. C'est ce qu'une étude approfondie de l'occupation du territoire de Bellechasse depuis près de 20 ans m'a permis de réaliser.



Photo du calvaire sous abri de la route 279 à Saint-Gervais

Les croix de chemin en Bellechasse

On estime à près de 3,000 les croix de chemin et calvaires en territoire québécois. Un inventaire exhaustif resterait à faire en Bellechasse, mais on peut sans se tromper affirmer qu'une soixantaine de ces croix soit une moyenne de trois par municipalité sont présentement érigées sur le territoire. À elle seule, la municipalité de Saint-Philémon en compte six en excellent état de conservation. Très peu de calvaires avec abri (édicule) existent cependant et celui de Saint-Gervais, situé à l'angle de la 279 et du 2^e rang Est, mérite une attention particulière. On l'aurait substitué à une chapelle de procession

qui selon une vieille tradition française servait à marquer les limites du village. Ce calvaire de 1975 venu remplacer celui de 1948 bâti en lieu et place de la chapelle du sud, mériterait la même attention que celle accordée à la chapelle du nord protégée maintenant de la détérioration par la Loi sur le patrimoine culturel du Québec.

On doit l'existence du calvaire à la famille Goulet et il est décrit à la page 294 du livre de Jean Simard et Jocelyne Milot intitulé : *Les croix de chemin du Québec, Inventaire sélectif et trésor.*

Quelques municipalités ont déjà utilisé leur pouvoir pour mettre sous la protection de la loi québécoise certaines de leur croix de chemin soit Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, Saint Charles, Saint-Anselme et Saint-Léon-de-Standon. On retrouve ces éléments du patrimoine religieux dans la brochure publiée par la Société Historique de Bellechasse intitulée *Le patrimoine protégé de la MRC de Bellechasse*. On les trouve également sur le site web de la SHB. Même si l'intégrisme religieux des Canadiens français que nous étions a été remplacé par la laïcité des Québécois que nous sommes devenus et que collectivement l'identité citoyenne a remplacé l'identité religieuse, nous sommes pour la plupart catholiques d'origine et il est important de préserver les signes encore présents de ce que nous étions. Nous ne sommes pas venus de nulle part et la mémoire de ce que nous avons été nous permet de comprendre ce que nous sommes et ce que nous devenons. De le savoir évite également les retours en arrière. Nous étions collectivement catholiques et nous ne le sommes plus, voilà ce qu'il faut savoir et comprendre. La religion relève désormais du privé et c'est très bien, à chacun ses croyances, mais il n'en fut pas toujours ainsi.

La religion catholique était jadis rassembleuse. Identitaire, elle assurait la cohésion sociale de tous et toutes. Ces éléments du patrimoine religieux que sont les croix de chemin encore présents dans le paysage actuel de Bellechasse nous le rappellent et constituent avec d'autres la mémoire de ceux qui après nous viendront.

Considéré comme **trésor national** par le Gouvernement du Québec, un autre calvaire sous abri est situé au premier rang de Saint-Gervais sur un terrain où l'on trouve une ancienne école de rang. Son Christ, sculpté dans le bois, est temporairement remis pour une éventuelle restauration. Il est illustré et décrit dans le livre de Jean Simard et Jocelyne Milot. Saint-Gervais a donc la chance d'avoir deux calvaires avec édicule, chose exceptionnelle s'il en est.

Voir internet pour en savoir plus sur les croix de chemin au Québec.
<http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-141/croix> .

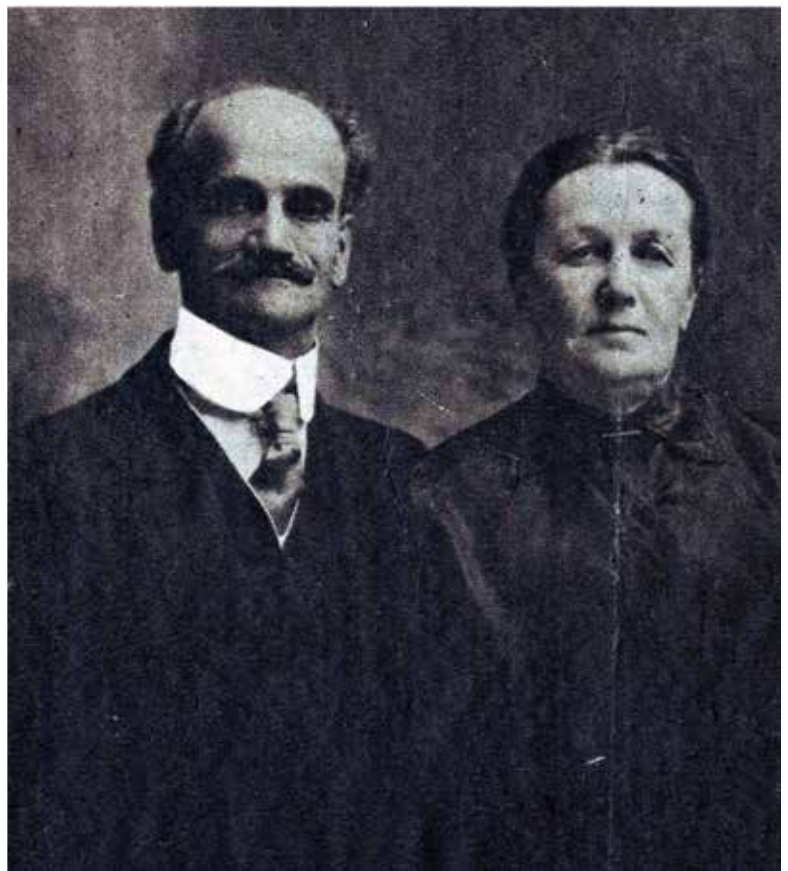


Calvaire situé à Saint-Gervais à l'angle de la route 279 et du 2^e rang est. Photo : Paul St-Arnaud, 10 oct. 2008

Les familles Roy en Abitibi

Les reconnaissez-vous?





Une famille de conteurs de Saint-Raphaël

Les Fradette

par Godbout Nicolas

Tout ce qui peut être imaginé est réel. Pablo Picasso



Ernest Fradette au Petit Champlain, à Québec le 7 décembre 1990.
Photo: Léo Daniel Lambert

Quand recherche et tradition se conjuguent

Si au Québec et ailleurs en Amérique française, l'on reconnaît de nos jours l'importance de l'expression orale du récit traditionnel, c'est grâce à ceux qui ont su en assurer la pérennité par leur pratique, de même qu'aux efforts conjugués des folkloristes, ethnographes et ethnologues canadiens qui ont œuvré en ce sens depuis le début du XX^e siècle. Pensons aux premières collectes de récits et de chansons réalisées entre 1914 et 1918 par Marius Barbeau, et à celles menées, à partir de 1942, par Félix-Antoine Savard et Luc Lacourcière au Québec, aux enquêtes de Germain Lemieux chez les Franco-ontariens et de Anselme Chiasson chez les Acadiens du Nouveau-Brunswick. Ces fonds et collections représentent un héritage culturel inestimable pour la grande francophonie nord-américaine, voire universelle.

Aujourd'hui, avec le recul du temps, nous identifions deux traditions, l'une littéraire et scientifique et l'autre orale et populaire, qui ont évolué en concomitance se nourrissant

mutuellement. Si les conteurs procuraient aux chercheurs le matériel nécessaire à une évaluation ethnographique de notre société, les ethnologues ont contribué, en retour, à la reconnaissance et à la valorisation de ces savoirs populaires comme éléments du patrimoine culturel. Ainsi, la relation qu'ont entretenue des générations des chercheurs avec les différents porteurs de tradition de la famille Fradette de Saint-Raphaël de Bellechasse permet de faire une lecture événementielle et interprétative de cette démarche créative.

Conteurs et chercheurs, une relation de réciprocité fondée sur le respect de la pratique et de la tradition

Durant l'automne 1953, Luc Lacourcière, l'instigateur des Archives de folklore de l'Université Laval (AFUL) et du programme d'études canadiennes en folklore, rendait visite à Cléophas Fradette et à sa femme Délina Roy, afin d'enregistrer les dernières performances du conteur bellechassois de 75 ans. Lors des six rencontres qui auront lieu au cours des mois de septembre, octobre et novembre entre le folkloriste et les membres de la famille rassemblés pour l'occasion, Lacourcière fera la collecte de 133 récits et chansons de tradition orale : contes traditionnels, contes facétieux, contes d'animaux, légendes traditionnelles de même que des récits lyriques (chansons narratives et plaintes) et autres chansons traditionnelles. Au sein de la famille Fradette, on avait fait du conte populaire un authentique art de la parole;

Ce type de matériel ethnographique intéressait particulièrement les folkloristes de l'époque dans le cadre de leur grande entreprise de collecte. Cléophas Fradette succombera à un cancer de l'intestin le 9 décembre, seulement trois semaines après la dernière visite de Lacourcière à la famille le 15 novembre. Le vieux conteur offrira récit après récit à son éminent auditeur, comme un legs à l'AFUL et à la postérité. Il demandera à sa femme

de poursuivre la narration de ses récits lorsque, indisposé par la maladie qui le tenaille, il ne sera plus en mesure de le faire lui-même.

Conscient de l'importance de la tradition orale sur laquelle il venait de mettre le doigt, le chercheur entretiendra tout au long de sa vie une relation privilégiée avec des membres de la famille Fradette, notamment avec Délima et Ernest qui succéderont à Cléophas comme principaux porteurs de la tradition familiale. Entre 1953 et 1978, au moment de prendre sa retraite comme professeur à l'Université Laval, Luc Lacourcière rendra visite à diverses reprises aux dépositaires de la tradition en vue d'effectuer de nouveaux enregistrements de récits précieusement gardés dans la seule mémoire des conteurs.

Lacourcière classifera les chansons et récits traditionnels recueillis auprès de conteurs et de chanteurs populaires disséminés un peu partout dans les milieux ruraux de l'Amérique française. Les folkloristes de l'époque étaient convaincus que les dernières manifestations de notre folklore canadien-français émanaient des rases campagnes qu'ils voyaient comme le dernier bastion culturel de la société traditionnelle. Le triomphe de la modernité envahissant la ville et le mode de vie urbain incarnaient à leurs yeux une menace à la tradition. Il formera parallèlement par son enseignement universitaire une nouvelle génération d'ethnographes qui, à leur tour, pérenniseront son œuvre en alimentant sans cesse les fonds et les collections d'archives de folklore d'ici et d'ailleurs.

De 1974 à 1979, deux étudiants à la maîtrise et au doctorat en ethnographie traditionnelle se suivront les traces de Luc Lacourcière en menant une enquête auprès de porteurs de tradition, qu'avait rencontrés leur professeur au cours des décennies précédentes. Ainsi, Vivian Labrie et Robert Bouthillier rencontreront Ernest Fradette et sa sœur Maria. Ainsi, on a rétabli les ponts entre les deux traditions; leurs héritiers respectifs produiront de nouvelles performances et du nouveau matériel ethnographique à analyser par les futures générations de chercheurs. Existe donc une continuité intergénérationnelle et institutionnelle entre la pratique de l'ethnographe et celle du conteur.

Vivian Labrie fait porter sa thèse de doctorat sur « La tradition du conte populaire au Canada français : circonstances de la circulation et fonctionnement de la mémorisation » (1978) et Robert Bouthillier, en 1979, réalise de nouveaux enregistrements avec le conteur Ernest Fradette alors âgé de 56 ans. À l'époque, le jeune chercheur enseignant à l'Université Laval, partage avec ses étudiants le fruit de ses réflexions et de ses recherches sur les traditions orales du conte populaire et de la chanson traditionnelle, aux côtés de professeurs tels Jean Du Berger, Conrad Laforte et Elli Kaija Kōngäs-Maranda. Tous ces chercheurs appartenant à la tradition lavalloise se sont intéressés à la littérature orale (essentiellement au conte et à la légende traditionnels) et à la chanson de tradition orale.

En marge des travaux de réflexion sur l'oralité, se développe, au cours des années 1970, notamment à la suite des travaux de Jean-Claude Dupont sur les arts de la forge et la pratique du forgeron, une nouvelle perspective d'étude des pratiques culturelles avec l'approche contextuelle. Peu à peu, les recherches en ethnologie vont de l'étude de la littérature orale à celle de la culture matérielle. Dorénavant, les jeunes ethnologues fréquentant l'Université Laval s'intéresseront davantage à la performance de l'artisan et au contexte de production de l'objet matériel qu'à la collecte et à l'analyse comparative des genres narratifs du récit traditionnel. Cette période marque un important tournant dans la réflexion et la conception de la discipline. C'est une véritable redéfinition des objets d'étude et des approches théoriques et pratiques qui s'amorce dans ce contexte de changements. À l'avenir, les ethnologues s'intéresseront autant, sinon plus, au contexte de production marqué par l'action sociale de l'événement, dont émanent le discours populaire et la pratique langagière, qu'à la structure narrative du récit.

Malgré cela, la pratique narrative du récit de tradition orale telle qu'on la retrouve chez la famille Fradette est plus que jamais objet de fascination à saveur d'authenticité pour nombre de jeunes ethnographes qui cherchent leurs racines dans la découverte ou la redécouverte de traditions et de savoir-faire ancestraux. La période

de nationalisme politique, social et culturel, qui marque le Québec des années 1970 s'accompagne d'affirmation, de proclamation et de revendication sur le plan identitaire. Dans ce contexte favorable à l'expression de l'identité culturelle des Québécois et des Québécoises, certains universitaires voient en la personne du porteur de tradition une figure emblématique caractéristique d'une société traditionnelle qui, bien que révolue, survit à travers la pratique de ces hommes et de ces femmes qui ont su développer une compétence pour ces formes de savoirs traditionnels. C'est notamment à cette époque qu'émergent de jeunes formations musicales, comme le *Rêve du Diable* et la *Bottine souriante*, qui interprètent des airs et des paroles directement issus du grand répertoire de la musique et de la chanson traditionnelles. Au même moment, se pointent de jeunes conteurs, comme Jocelyn Bérubé et de Alain Lamontagne, qui prennent d'assaut la scène et brûlent les planches dans une formule de spectacle de variétés. C'est un véritable renouveau qui se manifeste alors dans le champ des pratiques culturelles liées à l'oralité. Depuis le début des années 1990, le phénomène du « renouveau du conte » a pris de plus de plus d'importance au sein notre société, avec les nombreux festivals et autres événements culturels autour du conte qui gagnent chaque année en importance, les maisons d'édition et de production, la constitution d'associations de conteurs et les projets de formation et de recherche subventionnés.

Si les années 1970 sont marquées par les passions populaires qui émanent d'un fort nationalisme autour de la question de l'identité québécoise et par la réalisation de nombreux projets de recherche et d'études ethnologiques dans le champ de la culture matérielle, la décennie suivante est sans conteste celle des grands inventaires des biens culturels. Ces projets nationaux visaient essentiellement à répertorier et à classifier les artefacts à forte teneur symbolique et identitaire, des objets figurés témoignant de toute la richesse de notre histoire sociale et de nos modes de vie traditionnels : le patrimoine religieux, l'habitation canadienne-française, les outils liés aux arts et métiers traditionnels, les costumes, les intérieurs domestiques, etc. La littérature orale n'est dorénavant plus le seul fait d'armes

des ethnologues ni même leur principale sujet de préoccupation. Les subventions gouvernementales importantes encouragent les recherches entourant l'identification et à la préservation de ce qui constituera les bases du patrimoine matériel tel que nous tendons à le reconnaître et le définir depuis les dernières années. Monuments historiques, biens historiques et archéologiques, œuvres d'art, sites historiques et archéologiques, arrondissements historiques, sites du patrimoine et arrondissements naturels [1].



Ernest Fradette et Michel Faubert à Saint-Raphaël le 1 avril 1993. Photographie Jacques Leduc. Source CVPV.

En 1983 Lucille Guilbert obtient un poste de professeur en arts et traditions populaires à l'Université Laval. C'est au cours de ses premières années de recherche et d'enseignement, qu'elle entre en contact avec Maria et Ernest Fradette.

Par la suite, elle invitera le conteur bellechassois à livrer une performance en présence de ses étudiants et de ses étudiantes dans le cadre de rencontres organisées à des fins pédagogiques. C'est d'ailleurs, en juin 1988, que Lucille Guilbert présenta Michel Faubert, qui faisait alors la collecte de chansons et de récits de tradition orale, à Ernest.

De cette heureuse rencontre émergera une grande complicité entre les deux hommes qui les mènera à se produire sur scène devant le grand public québécois. À propos d'Ernest Fradette, Faubert écrira, en

2007, soit près d'un an et demi après le décès du conteur survenu en novembre 2005 :

« J'ai eu le bonheur de rencontrer en lui quelqu'un de raisonnablement bien articulé, qui connaissait la valeur de son savoir, qui avait le désir de cet art, que ces contes, qu'il avait reçus de son père et de sa mère, puissent être transcendés, transformés, diffusés. Ernest Fradette était un homme ouvert; même le cinéma d'animation l'intéressait! S'il en avait eu les moyens, cet homme là aurait fait toute sorte de choses. La scène, par exemple, le stimulait beaucoup et la première fois qu'il s'y est retrouvé, il était comme chez lui. [2] »

Entre 1993 et 1995, différents groupes et associations de chercheurs, principalement des ethnologues, s'intéresseront à la pratique narrative du conte traditionnel dans la famille Fradette et à l'homme qui en est le principal porteur. Ainsi, Léo Plamondon et Normand Legault, deux ethnologues associés au Centre de valorisation du patrimoine vivant (CVPV), produiront un ethnodocumentaire sur la pratique du conteur de Saint-Raphaël de Bellechasse [3]. En parallèle à cette entreprise ethnographique, le Ministère de la Culture et des Communications du Gouvernement du Québec, par l'entremise des travaux de recherche de Sophie-Laurence Lamontagne, présentera Ernest Fradette en couverture d'un important ouvrage de référence sur le patrimoine immatériel publié en 1994 [4].

Aujourd'hui, Ernest Fradette est sans doute l'une des figures emblématiques les plus marquantes de la tradition orale du conte dans notre société. Comme je le soulignais dans une étude portant sur la pratique narrative du conte au Québec en 2011, Ernest Fradette est la représentation culturelle par excellence du conteur traditionnel. Souvent considéré par nombre de nos contemporains comme l'un des derniers grands porteurs de tradition à avoir développé une véritable compétence pour cet art de la parole conteuse en contexte traditionnel, il est aujourd'hui perçu comme une icône dans nos modes de représentation culturelle de la pratique [5].

Le 6 novembre 2005, la communauté villageoise de Saint-Raphaël apprenait la mort de son réputé conteur, décédé à l'âge de 82 ans. C'est à l'occasion d'un dernier hommage posthume

qui eut lieu à l'été 2006, que parents et amis se rassemblèrent avec d'autres membres de la communauté régionale dans la salle paroissiale de Saint-Raphaël afin de célébrer une dernière fois la mémoire d'Ernest Fradette. Pour l'occasion, les organisateurs de l'événement, l'association des artistes et des artisans de Bellechasse, invitent Michel Faubert à témoigner son appréciation à celui qui fut, pour lui, à la fois un ami, un mentor et un complice de scène : un homme avec qui il avait partagé, plusieurs années durant, une passion débordante pour la tradition orale du conte populaire. Lors de cet événement commémoratif que l'on a également invité les enfants du défunt conteur à monter, pour une première fois, sur la scène afin de narrer à l'auditoire rassemblé ce jour-là certains des récits les plus célèbres de leur père.

Ce rassemblement public marque un autre moment fort de passation intergénérationnelle de la pratique au sein de la tradition de la famille Fradette. Les deux enfants d'Ernest qui se produiront sur scène cette journée-là, l'un deviendra une nouvelle figure qui sera, dès lors, reconnue par la communauté comme porteuse de la tradition familiale. Comme Ernest qui avait commencé sa « vocation » de conteur dans le cadre des événements qui marquèrent le décès de Cléophas en 1953, Jean succèdera à son père dans un esprit de continuité et de sauvegarde d'un patrimoine familial. Ainsi, se perpétue encore aujourd'hui la pratique du conte dans la communauté régionale de Bellechasse, car, depuis cet événement de l'été 2006, Jean fut sollicité à diverses reprises pour raconter les fabuleuses histoires appartenant au répertoire de sa famille depuis tant d'années – chose, par ailleurs, qu'il fait à merveille! Ainsi en va-t-il des rouages de la tradition qui, continuellement, tend à se perpétuer dans le cadre de la réélaboration [6] d'une pratique véhiculée à travers les époques et les sociétés.

Aujourd'hui, lorsque l'on considère l'importance de la collecte qui a été effectuée par les folkloristes et les ethnologues auprès de porteurs de tradition de la famille Fradette depuis près de 60 ans, il est évident que nous sommes en présence d'un important témoignage de notre patrimoine culturel. En travaillant sur les traces qui sont conservées dans les fonds et les collections des Archives de

folklore et d'ethnologie de l'Université Laval, j'ai pu dénombrer une soixantaine de récits traditionnels, essentiellement des contes et des légendes, ce qui représente près de dix heures en continu d'enregistrement audio si nous nous prêtons à l'exercice d'écoute de tous ces récits bout à bout. C'est tout de même remarquable d'être en mesure de se remémorer un aussi vaste répertoire de récits, sans autre support que la seule mémoire des individus qui les ont partagés et transmis tout au long de leur existence.

L'étude du récit traditionnel en contexte contemporain : quelques pistes de réflexion
Le conteur, comme nombre d'individus dans nos sociétés, a la tête farcie d'histoires : des histoires parfois drôles et amusantes qui nous font rire aux larmes, d'autres fois effroyables et terrifiantes, de quoi nous glacer le sang ou nous donner la chair de poule; elles peuvent aussi avoir un caractère historique, lyrique, merveilleux ou fantastique, voire anecdotique (rumeur et légende urbaine). Je dirais du conteur qu'il ressent peut-être plus fortement le besoin de les mettre en forme sur un plan esthétique et d'exprimer ces récits extraordinaires en les communiquant à autrui, souvent des proches. Le conte est une quête de sens. Il est fondamentalement empreint de symbolisme. Derrière le récit narré par le conteur se trouve un reflet de ce que nous sommes en tant que société : un ensemble de normes, de règles et de valeurs, tout un système de représentations culturelles complexe que l'on ne perçoit pas toujours consciemment tant nous sommes immergés dans notre mode de vie sociale. Pour nombre de conteurs et d'auditeurs, le conte est un voyage dans l'imaginaire. Il permet l'évasion et l'inversion des rôles, alors que le modeste héros de ces récits traditionnels, comme le malin petit tailleur, le plus jeune des trois fils du meunier, l'orphelin esseulé ou le garçon du pauvre paysan, même le fin voleur, le sot et le fainéant, gagne, au final, la main de la princesse qui, toujours, est belle comme le jour, l'emportant ainsi sur les autres prétendants qui sont de haute naissance et de nobles origines. Ainsi en va-t-il de la justice sociale dans les contes traditionnels.

Le conteur est héritier d'une tradition orale vieille comme le monde. Il est un acteur social qui participe pleinement, dans le cadre de sa pratique,

à la construction identitaire et à la création des représentations culturelles du groupe auquel il appartient. Le récit traditionnel est donc un art vivant de la parole qui, à l'image d'un rite, rappelle à l'individu son appartenance à une collectivité donnée. C'est autour de la parole conteuse que se rassemble un auditoire venu non seulement pour entendre, mais pour écouter, ne serait-ce que l'instant de l'événement, la narration de récits qui transcendent littéralement les individus, les âges et les sociétés. Personnellement, je conçois le récit traditionnel comme un art de la parole, une pratique langagière singulière, qui, à l'image du rite, concrétise les liens unissant les individus d'un groupe d'appartenance, collectivité ou société. Une réélaboration constante de la forme et de la substance du conte prend racine dans l'action même de la narration du conteur. Je me représente aussi la somme de toutes les performances, actuelles et passées, qui sont rattachées à cette pratique culturelle comme constituant une seule et grande tradition orale. Cette oralité est un élément caractéristique fondamental de notre identité et de nos représentations culturelles. Elle est à l'origine de toute société humaine, grande ou petite. C'est notre mémoire du passé qui cimente la cathédrale de nos institutions sociales et culturelles pour en faire ce qu'elles représentent à nos yeux, mais aussi, ce qu'elles incarnent au regard que porte sur nous l'Autre, tel un reflet dans un miroir dans lequel on se mire. L'histoire que je vous ai racontée – car c'est bel et bien d'une histoire, dont il est ici question! – est celle d'une tradition orale de conteurs qui s'est perpétuée à travers le temps et l'espace, une tradition, dont la passation de sa pratique s'est effectuée par le geste et la parole, et ce, au gré des jours qui façonnent l'univers social.

Le récit traditionnel est en quelque sorte une recette qui s'est transmise de génération en génération au sein de la famille Fradette de Saint-Raphaël de Bellechasse. Les ethnologues qui ont été conviés si généreusement à leur table, le temps de partager un repas, ont eu le privilège de goûter et de savourer cette recette familiale aux arômes capiteux d'unicité, d'originalité et d'authenticité.

J'ai eu moi-même la chance, dès ma plus tendre enfance, de baigner dans ce folklore local riche en culture et en histoires fabuleuses. Ces contes

et ces légendes qui en composent le répertoire sont aujourd'hui parmi les plus beaux trésors de notre patrimoine culturel, des trésors n'ayant rien à envier à ceux des richissimes rois des contes merveilleux qui m'ont été racontés jadis par Ernest. Aujourd'hui encore, je continue à écouter ces récits qui me sont maintenant racontés par Jean. Chaque fois, inmanquablement, leur narration me fascine et me transporte.

Le folkloriste qui se rendit dans les campagnes pour y entendre une parole populaire tout droit sortie de la bouche du maître conteur, parvenu à cette étape de son expédition, n'était, en fait, arrivé

qu'au point de départ de son véritable voyage. Comme le mentionnait Luc Lacourcière, « Il suffit de peu de choses aux contes pour transporter les hommes au pays de l'enchantement. "Il était une fois..." ou, selon la formule canadienne : "Il faut bien vous dire... Il est bon de vous dire qu'il était une fois..." » [7]. Puisse le jour venir, où nos héritiers entendront cette parole conteuse et que ces hommes et ces femmes de demain aient, à leur tour, la chance de faire le voyage dans ce pays de l'enchantement, qu'évoque de façon si poétique le père fondateur des Archives de folklore de l'Université Laval.



Notes

1. Un regard neuf sur le patrimoine culturel. Document de réflexion, Québec, gouvernement du Québec, 2007, p. 39.
2. Michel Faubert, « L'âme qui sortait par la bouche du conteur... », dans *L'art du conte en dix leçons*, Montréal, Planète rebelle, 2007, Coll. « Collectif Littorale », p. 91.
3. Léo Plamondon et Normand Legault, Ernest Fradette, conteur, [Trois-Rivières], CVPV, 1995.
4. Sophie-Laurence Lamontagne, *Le patrimoine immatériel : méthodologie d'inventaire pour les savoirs, les savoir-faire et les porteurs de traditions*, Québec, gouvernement du Québec, ministère de la Culture et des Communications, 1994, 132 p., Coll. « Patrimoines [Québec]; Dossier 88 ».
5. Nicolas Godbout, *Un regard sur la pratique narrative du conte au Québec. Rapport d'enquête*, Québec, gouvernement du Québec, 2011, p. 20-21.
6. J'emprunte volontiers le terme de « réélaboration » à Jean Du Berger, notamment présenté dans ses ouvrages *Contes et légendes de l'Amérique française. Guide pédagogique*, [Québec], s.n., 1996 et *Grille des pratiques culturelles*, Québec, Septentrion, 1997, 250 p., coll. « Ethnologie de l'Amérique française ».
7. Luc Lacourcière, *Le folklore, patrimoine traditionnel*, Boston, Société historique franco-américaine, 1951, p. 8-9.

Note

Ce texte est publié avec l'aimable autorisation du Centre Mnémo. Le texte est paru dans le Bulletin Mnémo Vol. 13, no 3, Printemps 2012. www.mnwmo.qc.ca. On peut retrouver la version originale du texte à l'adresse suivante : <http://www.mnemo.qc.ca/spip/bulletin-mnemo/article/sejour-chez-les-fees>



Une casemate, également appelée bunker, est un ouvrage renforcé en béton, partiellement enterré, qui fait partie d'une fortification ou d'un fort, pour placer l'artillerie à l'épreuve des tirs ennemis. Le Fort de Beaumont en compte deux construits selon la même architecture. (Photo : Société historique de Bellechasse 2013)

Les vestiges du fort de Beaumont

Des biens patrimoniaux reconnus

par Pierre Lefebvre

Le premier décembre 2014, le conseil municipal de Beaumont a adopté le règlement numéro 624 citant les vestiges du Fort de Beaumont en qualité de biens patrimoniaux du Québec.

Il s'agit là d'un geste significatif pour assurer la pérennité de ces anciens ouvrages militaires qui comptent parmi les rares traces encore visibles de la Première Guerre mondiale en sol québécois. Les vestiges du Fort de Beaumont sont situés sur une falaise en bordure du fleuve, entre le parc Beaumont (roulottes) et les lignes de transport d'Hydro-Québec. Ils comprennent deux casemates (supports à canon) et un abri à munitions (poudrière) construits en 1914 et opérés jusqu'en 1917, dans le cadre de la Première Guerre mondiale. Le Canada avait alors érigé une ligne de défense pour protéger le chantier maritime de Lévis et le port de Québec contre l'envahisseur allemand arrivant par le fleuve. C'est par règlement que la municipalité de Beaumont a cité les vestiges de ces ouvrages en tant que biens patrimoniaux, conformément à Loi sur le patrimoine culturel du Québec.

Le conseil municipal ne s'est pas limité à protéger les seuls ouvrages de béton; il a aussi décrété une zone de protection d'un rayon de 15 mètres autour des ouvrages afin de préserver leur caractère dominant au moment de leur implantation en 1914. Les vestiges, qui ne sont pas accessibles au public pour le moment, deviendront éventuellement la propriété de la municipalité qui souhaite les mettre en

valeur dans un parc urbain de proximité faisant partie d'un lotissement projeté. Le fort de Beaumont fait partie de la liste prestigieuse des 27 biens patrimoniaux à vocation militaire qui sont inscrits dans le Répertoire du patrimoine immobilier du Québec, au même titre que la citadelle de Québec, les anciennes fortifications de Montréal et plusieurs forts construits en Montérégie. Leur architecture impressionnante et leur fascinante histoire en feront des attraits touristiques nouveaux puisqu'ils seront accessibles au public en raison de l'ouverture manifestée par le promoteur immobilier qui en est actuellement propriétaire. Conciliant développement économique et mise en valeur du riche patrimoine beaumontois, monsieur Simon Breton a prévu des voies d'accès publiques jusqu'aux ouvrages et offert de céder gratuitement les terrains où ils sont situés.

Rappelons que la Société historique de Bellechasse avait déposé un mémoire à l'occasion des audiences publiques tenues par le Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Beaumont, le 24 septembre 2014, dans le cadre de la démarche visant à citer les vestiges du fort de Beaumont comme biens patrimoniaux protégés.

Par un avis de motion adopté le 4 août dernier, le conseil municipal avait déjà fait connaître son intention de protéger ces vestiges en empêchant sur le champ toute intervention susceptible de les altérer.¹

1. Ce texte est disponible sur le site internet de la Société historique de Bellechasse <http://www.shbellechasse.com/>.

Capsules d'histoire

par Claude Gignac

Depuis quelques mois, Passion FM (Radio-Bellechasse) diffuse des capsules d'histoire à propos de Bellechasse. En tout, une centaine. Au fil des ans vous offre sous forme de chronique les textes qui servent de référence à notre collègue, Claude Gignac, membre du conseil d'administration de la Société historique de Bellechasse. Voici un 3^{ème} série de ses chroniques.

Chronique No 7

Chicane de cimetièrre

Saint-Léon-de-Standon. Nous sommes au début des années 1940... On compte 3 cimetièrres à Saint-Léon. Pourquoi? Le plus ancien est à côté de l'église. Faute de places, on en aménage un 2^e, à côté de l'église. C'est le choix du curé d'alors, l'abbé Verreault. Avantage : il est sur le terrain de la Fabrique. Quand on commence à l'aménager, en enlevant des roches, de l'eau jaillit du sol... Des paroissiens ont des scrupules à ce qu'on enterre leurs défunts dans l'eau. Ils décident alors qu'il y aura un 3^e cimetière à Saint-Léon...

Le curé Verreault refuse de reconnaître et de bénir le cimetière. Ce sera le 2^e cimetière, son cimetière, et pas un autre. Les choses s'enveniment. Les tenants du 2^e cimetière s'opposent à ceux du 3^e. L'évêque s'en mêle et prend la défense du curé Verreault. Le salut des utilisateurs du 3^e cimetière est mis en doute; il y a même excommunication de quelques paroissiens. On raconte même qu'une certaine malédiction semble frapper certaines personnes.

Le 10 mai 1944, on a une funérailles à Saint-Léon... Le curé propose naturellement à la famille de faire la sépulture dans le cimetière qu'il a choisi. Le jour des funérailles, on assiste à un affrontement assez musclé entre les adeptes de ce cimetière et ceux du 3^e. À compter de ce jour, les relations deviennent houleuses entre le curé et plusieurs paroissiens, d'autant plus que le curé fait régulièrement allusion à ses opposants dans ses sermons du dimanche.

Aujourd'hui, il est resté des traces de ce conflit.

1. Indicatifs 100.5, 103.9, 105.5.

Un film sur cette mémorable chicane a été tourné : « Les eaux mortes ».

Chronique No 8

Le survenant de Saint-Damien

Plusieurs se souviennent de ce personnage de Germaine Guèvremont, le Survenant, qui fit d'ailleurs l'objet d'un téléroman à la télévision. Saint-Damien a eu son Survenant. Son véritable nom était Ludger Therrien.

On le connaissait beaucoup plus par son surnom : Paul Caillou. Pourquoi Caillou? C'était le surnom donné à certains habitants du rang Pointe-Lévy dont les terres regorgeaient justement de cailloux. Comme Ludger était natif de ce coin, il hérita de ce surnom.

Vers l'âge de 17 ans, Paul Caillou travailla comme briqueteur pour un beau-frère, à Manchester, dans le Maine. Après un certain temps, il cessa ce travail et il se mit alors à voyager comme passager clandestin sur les trains. Chaque été cependant Paul revenait à Saint-Damien, tel un oiseau migrateur. L'automne venu, il repartait toujours du côté des USA, toujours de la même manière, par le train, sans billet, incognito.

À Saint-Damien, il était hébergé dans une famille. On l'employait alors comme peintre. Son plaisir était de raconter ses péripéties sur le train et ses expériences aux USA. Pendant la 2^e guerre, il refusa de s'engager dans l'armée et devint alors un fugitif. Paul prenait parfois un p'tit coup.

À ce moment, semble-t-il, il ne parlait qu'en anglais, ayant oublié sa langue maternelle.

Il est décédé en Californie, en février 1964.

Chronique No 9

Catastrophe en Bellechasse

Si on regarde Bellechasse, on constate que les catastrophes naturelles sont tout de même assez rares, tremblement de terre, inondation ou autres. À certains moments, Bellechasse a tout de même connu quelques problèmes avec Dame Nature.

À Saint-Vallier, le 17 juin 1902, on assiste à un glissement de terrain. En bordure de la rivière dite des Mères, un glissement de terrain engloutit

le moulin de M. Raymond Bilodeau. C'est sous une marée de glaise que disparurent sa femme Marceline Richard, 47 ans, et sa fille Emma. On ne retrouva jamais cette dernière. À Honfleur, nous sommes le 18 juillet 1994. Des pluies diluviennes rendent les routes impraticables,

les fossés et ruisseaux débordent de partout, de véritables lacs se forment à plusieurs endroits, les champs sont inondés.

Un pont est emporté. Cette pluie aura causé de nombreux dommages un peu partout dans la municipalité.

Alfred Tremblay de St-Henri, explorateur de l'Arctique

par Jean-Claude Tardif

Le 29 novembre dernier, devant une trentaine de personnes réunies dans la magnifique sacristie de l'église de St-Henri, l'historien Yves Hébert¹ nous a fait le plaisir de nous entretenir au sujet d'un personnage bellechassois digne de mention, en la personne d'Alfred Tremblay. Il faut remonter au début du XX^e siècle pour se situer dans le contexte géopolitique de l'époque. Le Canada tentait d'asseoir sa souveraineté sur le territoire nordique qu'il disputait aussi bien avec les États-Unis qu'avec la Norvège et d'autres pays intéressés par le passage du Nord-ouest et à propos de la ressource que représentaient les baleines.

Alfred Tremblay avait fait une première expédition, en 1910, avec le Capitaine Bernier. Par la suite, il décide d'entreprendre sa propre expédition. Cette fois, c'est moins le passage du Nord-ouest qui l'intéresse que la prospection de l'or et des minerais. À cet effet, il s'allie avec une poignée d'Inuit et entreprend un parcours à pied de 6000 km qui va durer des mois.

Mais qui est ce personnage hors nature dont on a très peu entendu parler chez nous? Faites l'exercice et demandez à quiconque s'il le connaît. Sans surprise vous aurez un « Euh! » comme réponse. Alors la conférence d'Yves Hébert tombait à point. Ce dernier nous apprend que c'est la journaliste Monique Duval qui l'avait fait connaître dans le cadre d'une entrevue avec Alfred Tremblay publiée dans *Le Soleil*, en 1970. Alfred Tremblay est né à Saint-Henri en 1887, fils de Léon Tremblay et Eugénie Tardif. Son père, originaire de Baie-Saint-Paul, est agriculteur puis marchand. Il travaille notamment dans une fabrique d'allumettes. Alfred

Tremblay fait ses études au Patro Saint-Vincent-de-Paul, à Québec. C'est en 1910 qu'il s'embarque sur le *CGS Arctic* du Capitaine Bernier, avec un équipage d'une trentaine de matelots. Il faut se rappeler que Sir John Franklin avait été le premier à explorer le nord, mais il avait péri, corps et biens avec tout son équipage, en 1847. La course vers le Pôle Nord reprendra aux alentours des années 1900. Alfred Tremblay entreprend une seconde expédition avec le Capitaine Bernier, à bord du *Mini-Maud*, à partir de Québec, le 1^{er} septembre 1912. Le 7 mars 1912, Tremblay quitte le navire et entreprend sa propre expédition en direction d'Igloodik, à pied avec des chiens à traîneau, sur une distance de 6 485 km. Si l'on inclut les petites explorations qui s'y sont greffées, il aura marché avec son équipe d'Inuit 9 477 km au total au cours de l'année 1912-1913.

À son retour, il s'enrôlera pour la guerre 14-18. Au cours de son expédition, il était devenu un expert des armes à feu. Après la guerre, il mène d'autres expéditions au Manitoba, à la Baie d'Hudson, en Abitibi. Lors du déclenchement de la guerre 39-45 ou seconde guerre mondiale, il s'est offert pour s'enrôler à nouveau dans l'armée, mais sa santé ne le lui permettait plus. Il devra d'ailleurs, plus tard, se faire amputer les deux jambes. Il est décédé en 1975, sans s'être marié ni avoir eu d'enfants. Il a été enterré au cimetière Saint-Charles à Québec. Heureusement, l'année précédente, il aura été décoré de la médaille du Gouverneur général, des mains de monsieur Roland Mitchener. Quand verra-t-on son nom affiché bien en vue à St-Henri?

1. Yves Hébert est historien et auteur de plusieurs publications qui ont porté en particulier sur la Côte-du-Sud. Il travaille actuellement à l'établissement d'une bibliographie sur Bellechasse, une commande de la Société historique de Bellechasse.

Avis de convocation Assemblée générale annuelle Société historique de Bellechasse

La société historique de Bellechasse tiendra son assemblée générale annuelle à la sacristie de l'église Buckland le dimanche 26 avril 2015, à 14 h.

Le projet d'ordre du jour est le suivant

Bienvenue à toutes et tous - Lecture et adoption de l'ordre du jour
Nomination d'un (e) secrétaire d'assemblée
Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée générale de 2014
Rapport du président - Présentation et adoption du bilan financier
Perspectives d'action 2015 - Rapport du rédacteur en chef Au fil des ans
Élections au conseil d'administration - Varia
Date et lieu de la prochaine assemblée générale
Période de questions et commentaires - Tirage de nombreux prix de présence
Clôture de l'assemblée

Note : il y aura quelques postes à combler au sein du conseil d'administration. Merci de signifier votre intérêt.

Livres

Les familles Lacasse et Roy

Trois livres à caractère généalogique seront publiés sous peu, portant sur les familles Lacasse et Roy. Le patronyme Roy est le plus répandu en Bellechasse, alors que celui des Lacasse arrive au 17^e rang. D'Antoine Cassé et Lauretta Roy, 13 générations, avec les lignées collatérales. Description des paroisses qui les ont hébergés, et différents événements qui ont marqué leurs périodes. 20 ans de travail de la part du père Roger Lacasse, originaire de Saint-Gervais.

Volume 1 et 2 : 855 pages, 4 350 photos et illustrations. 70 \$/volume + frais livraison

Volume 3 : Arbre de paon, 394 pages, 10 générations avec détails sur chaque personne, milliers de photos : 50 \$ + frais livraison.

On peut joindre l'auteur à :
roger.lacasse4@videotron.ca
ou à Lévis au N° 418 903-4814

Les petits explorateurs

La Grande-Bretagne

La Société historique de Bellechasse annonce la tenue d'une conférence «histoire et architecture de la Grande-Bretagne»; il s'agit d'une présentation en images visant à expliquer les influences de ce pays notamment sur l'architecture au Québec et au Canada. Les conférenciers seront Mme Marie-Josée Deschênes, architecte, et Pierre Prévost du conseil d'administration de la Société historique de Bellechasse.

La conférence aura lieu le samedi 21 mars à 14 h, à la sacristie de l'église de Saint-Charles. Bienvenue à tous.

Beudoin Roy Lavallée
Comptables agréés

CA
Comptables agréés
du Québec

Serge Lavallée, C.A.

Tél.: 418 883-4747
Télec. 418 883-3722

SAINTE-CLAIRE: 76, boul. Bégin, Sainte-Claire, Québec G0R 2V0
QUÉBEC: 1000 route de l'Eglise, 6^e étage, bureau 695, Québec (Québec) G1V 3V9



O'Farrell



Lapierre



JOHN O'FARRELL et LUCIE LAPIERRE, grands-parents

« Nous croyons à l'importance du patrimoine et de l'histoire de Bellechasse pour les générations actuelles et futures et nous encourageons les actions entreprises pour leur mise en valeur. Notre caisse aussi. »

Caisse Desjardins des
Monts et Vallées de Bellechasse

Caisse Desjardins du
Coeur de Bellechasse

Caisse Desjardins
des Seigneuries de Bellechasse



Desjardins
Caisses de Bellechasse